

GRANDE ENQUÊTE : **SUR LES TRACES DES** **CONTREBANDIERS À** **ANÉHO**

P.P.6,7,8



Un commerce qui se passe **au nez et à la barbe des** **forces de l'ordre**

POLITIQUE

PP.2,12

240 millions versés à l'ANC : le prix de l'apaisement politique ?
Les dessous d'une affaire embarrassante !

UFC vs ANC

P.P.4,14

L'UFC fait de troublantes révélations et accuse les responsables de l'ANC d'imposture :

INVITÉ SPÉCIAL

P.5

M. Ange KETOR, Directeur de l'Association Professionnelle des Institutions de Micro-finance du Togo (APIM-Togo)



ENTREPRENEURIAT

P.9

Marcel AGBEDANOU:
« J'ai entrepris depuis ma maison »

Élégance et beauté véritable



VLISCO
SINCE 1846

Editorial

Infos N°0104 | du 12 au 26 Fev 2014

✪ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOULETE

PRÉSERVER LA TVT !

Depuis plusieurs jours, une crise dont s'est emparée la presse, secoue la télévision nationale, la TVT (Télévision Togolaise). Il est question d'une fronde menée par certains des employés contre leur directeur général, monsieur Kuessan Yovodévi. La situation quasi-électrique qui couvait manifestement depuis un moment, a fini par déborder le cadre exigü de la première chaîne pour se retrouver sur la place publique, avec les couteaux aux longues dents de sortie. Et comme il est devenu coutumier dans ce genre de contexte, chacun est sommé de prendre parti, d'être pour ou contre comme si, dans de pareilles circonstances, la légitimité des positions se mesure au nombre de supporters ou d'articles de presse en sa faveur.

Dans cet embrouillamini où il est difficile de démêler le vrai du faux, l'intox et la rumeur de l'information, une certitude : notre télévision nationale a besoin d'évoluer, de franchir un cap. Les autorités en sont conscientes et en ont pris le pari, en réalisant de gros investissements qui se matérialiseront par un nouveau siège et des équipements high tech, correspondant aux exigences technologiques modernes. Pour tous les Togolais, l'illustration de cet engagement en faveur de la modernité est la présence de la TVT sur satellite ; une évidence à laquelle ont satisfait depuis des lustres les télé-conscieurs des autres pays ; la nôtre étant restée comme la dernière de la classe.

Pour mener ce mouvement et conduire avec efficacité cette dynamique, il faut nécessairement tourner le dos aux anciennes formules, prohiber les pratiques presque moyenâgeuses. En somme, il s'agit désormais de cultiver l'excellence parce que nous sommes vus à l'extérieur et jugés sur pièces. Le professionnalisme et la rigueur doivent dorénavant caractériser cette maison commune. Sur ces exigences, même ses pires détracteurs n'ont jamais pris en défaut monsieur Yovodévi. Tout le monde s'accorde à reconnaître sa compétence, son professionnalisme et sa rigueur. C'est peut être d'ailleurs là qu'il faut trouver l'une des raisons de sa contestation ; la rigueur du directeur s'apparentant parfois à du rigorisme.

Il ne surprendrait personne que dans cette grande maison, où se côtoient plusieurs profils, parcours et générations, dans laquelle certains sont bourrés de certitudes et sûrs de leurs protecteurs, des frictions puissent naître. C'est au premier responsable de savoir les gérer en bon manager. Au demeurant, si au-delà de ses compétences et qualités, son comportement n'est pas exemplaire et constitue un frein à la bonne marche de la télévision, ses supérieurs hiérarchiques, chacun en ce qui le concerne, devront prendre leurs responsabilités. Nul n'est indispensable et la TVT survivra à monsieur Yovodévi qui doit, éventuellement s'ils sont avérés, répondre de certains actes dont on l'accuse.

Mais ce qui est insupportable, c'est le règne de la mesquinerie et la mise en branle d'une conspiration aux seules fins manifestes de nuire. Et le nauséabond se le dispute au scandaleux lorsqu'on convoque, pour de vils intérêts et dans le but de régler des comptes, la sensible et délicate question du tribalisme. On n'a pas le droit de jouer avec le feu pour des desseins aussi petits. Ceux qui, tapis dans l'ombre et tirant les ficelles, proposant des billets de banque à des journalistes pour mener une campagne médiatique contre monsieur Yovodévi au nom de je ne sais quel combat n'ont rien compris. Le seul qui vaille la peine est celui de la préservation de l'unité nationale dont celle de la TVT est un maillon essentiel. Il ne saurait être question de cautionner ou de fermer les yeux sur de tels agissements.

240 millions versés à l'ANC : Le prix de l'apaisement politique ?

Les dessous d'une affaire embarrassante !

S'il y a un sujet qui embarrasse actuellement l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), c'est bien l'affaire des 240 millions que le Trésor Public a virés sur les comptes des neuf députés exclus de l'Assemblée nationale en 2010. Pour avoir opté maladroitement en faveur, au minimum, d'une dissimulation, ils ont eux-mêmes prêté le flanc à la polémique ainsi qu'à la suspicion pour des fonds somme toute légitimement acquises, parce qu'issues d'un accord politique. Les champions de l'anathème subissent là l'effet boomerang d'une posture qui faisait d'eux les parangons de vertu et les chantres de la transparence.

Le 9 février dernier, lors de l'émission le 12-13 chez nos confrères de Nana FM, le député ANC Ouro-Akpo Tchagnao, a sans grande conviction, tenté de justifier le mutisme qui a entouré le virement d'une vingtaine de millions perçus par les 9 députés exclus du parlement en 2010, invoquant « le respect de la vie privée ». Ce moyen de défense spécieux et bien entendu inopérant, vient confirmer que le parti orange est très mal à l'aise avec cette affaire. Pour plusieurs raisons qui démontrent que le manichéisme en politique est un chemin hasardeux.

D'abord, pour reprocher systématiquement et parfois à juste titre au pouvoir son manque de transparence en bien des aspects de la vie publique, l'ANC a été très mal inspirée de ne pas avoir communiqué sur l'entrée en possession par les députés, des millions virés par le Trésor public. Il s'agit là d'une obligation morale qui incombait nécessairement à des personnalités ne ratant pas une occasion de donner des leçons et ont toujours eu une posture de champions de la transparence.

Ensuite, la tentative de faire croire que les bénéficiaires ne connaissaient ni la raison ni la provenance des millions virés s'est avérée rapidement fallacieuse puisque pour effectuer le virement, il eût fallu au Trésor public les cordonnées bancaires des intéressés, qui les ont mis à disposition en toute connaissance de cause.

La troisième erreur, après ces tentatives approximatives et hasardeuses non couronnées de succès, a été d'accréditer l'idée que les 240 millions correspondaient aux dommages et intérêts pour préjudices subis, accordés par la Cour de Justice de la CEDEAO dans sa décision du 7 octobre 2011.

Ce qui est là également faux étant entendu que la Cour communautaire avait évalué lesdits préjudices à 3 millions par député exclu, soit au total 27 millions pour les 9.

Que dire des affirmations du vice-président du parti monsieur Patrick Lawson qui, pour étayer la thèse de l'ignorance de l'origine des fonds, ils n'y auraient pas touché ? Or, il est établi selon des sources bancaires que certains des neuf députés ont bel et bien entamé les millions versés sur leurs comptes, notamment en réalisant des opérations immobilières dont nous avons pu obtenir des éléments. Nos confrères de Chronique de la Semaine ont révélé quant à eux dans une de leur parution, que l'un des bénéficiaires aurait acquis une Toyota RAV 4 pour ... sa maîtresse.

C'est donc une catastrophe en termes politiques et médiatiques pour le parti. Cette image vertueuse, en dehors des petits arrangements politiques qu'il a toujours voulu présenter a pris un sérieux coup de crédibilité. Et pourtant, il suffisait, pour la préserver, de situer simplement l'opinion sur l'accord basant les 240 millions.

UN REGLEMENT POLITIQUE

A quelques semaines des élections législatives de juillet 2013, la vie politique togolaise était caractérisée par de vives tensions, faisant planer des incertitudes sur leur organisation. Sur l'initiative de Monseigneur Nicodème BARRIGAH-BENISSAN, Evêque d'Atakpamé et Président de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation et de Son Excellence Monsieur Robert WHITEHEAD, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Togo, le gouvernement a eu,

le 14 juin, puis les 05, 06, 08 et 09 juillet 2013, des rencontres et des échanges avec des responsables du Collectif Sauvons le Togo (CST) et de la Coalition Arc-En-Ciel. Dans un communiqué sanctionnant les rencontres, les parties ont parlé d'esprit d'ouverture et de compréhension mutuelle. D'importantes mesures y ont été arrêtées, visant à la décrispation du climat politique et à l'amélioration des conditions d'organisation des élections. Parmi ces mesures, figuraient :

- la libération provisoire de certaines personnes prévenues et incarcérées dans l'affaire des incendies des marchés de Kara et de Lomé ;
- la levée des mesures de restriction à l'égard de certaines personnes inculpées et non détenues dans la même affaire ;
- la prorogation du délai de dépôt des candidatures ;
- le renforcement de la représentation de l'opposition dans les CELI et les bureaux de vote ;
- le versement effectif de la subvention financière accordée par l'Etat pour appuyer la campagne électorale des partis et regroupements de partis politiques.
- le règlement définitif de la question des neuf (09) députés de l'ANC.

C'est donc cette dernière qui explique le versement des 240 millions à ces neuf parlementaires. A l'issue du dialogue, l'ANC a envoyé au gouvernement un mémorandum expliquant et justifiant l'étendue des préjudices subis qu'elle évaluait à plus de 500 millions, comprenant, leurs indemnités et différents frais qu'ils auraient perçus s'ils étaient restés au Parlement. Après plusieurs échanges, y compris épistolaires et téléphoniques, le gouvernement s'est dit disposé à verser 240 millions ; soit 26 millions

pour les 8 députés et 32 millions pour Jean-Pierre FABRE, qui était alors président du groupe parlementaire. D'après une source, pour arriver à ces chiffres, le gouvernement a pris la dernière fiche de paie de chaque député exclu, celle de novembre 2010. Il a ensuite multiplié les indemnités perçues à cette date par le nombre de mois pendant lesquels ils auraient dû être au Parlement.

Les deux parties se seraient mises d'accord sur cette somme et le Trésor disposé à les virer sur le compte de chacun, dont les coordonnées avaient alors été fournies. Mais les bénéficiaires ont souhaité que le virement ait lieu après les législatives pour, disent les mauvaises langues « ne pas être sollicités financièrement pour la campagne par le parti. » Dans tous les cas, le virement a finalement eu lieu en fin d'année et chacun des députés en a reçu confirmation par sms.

Si ce sont les accords de juillet 2013 qui ont abouti au règlement politico-financier de ce dossier, il faut dire que les députés qui maintenaient l'exigence d'une réintégration, avaient fait de l'indemnisation également, leur cheval de bataille.

C'est ce que le leader de l'ANC a confié par exemple à une mission de la CEDEAO effectuée du 08 au 11 octobre 2012 auprès des partis politiques et de leurs responsables et qui est la continuation du Fact Finding dirigé par le Président de la Commission de la CEDEAO, monsieur KADRE Désiré OUEDRAOGO.

Il s'agissait de continuer les contacts surtout avec les acteurs majeurs au sein des partis politiques afin de voir les positions des uns et des autres sur la situation politique du pays et les voies et moyens possibles de la réalisation d'un dialogue inclusif ou les questions primordiales de blocages pourraient trouver une solution afin de faire baisser la tension et régler la crise politique togolaise. Cette mis-

(Suite à la page 12)

Chronique :

(Suite de la parution 103)

Par Denis DOWUI

Et l'idée de la cogestion des collectivités locales n'était pas si idiote !

DU DÉVELOPPEMENT À LA BASE VERS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL : LES EMPLOIS AIDES ET LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Il s'agit d'orienter certains emplois aidés actuels (PROVONAT, ANPE) vers des tâches techniques pour préparer l'effectivité de la décentralisation. Plusieurs profils de jeunes (économistes, sociologues, géographes, ingénieurs, urbanistes, etc.) peuvent être employés dans l'exécution des tâches. Ces jeunes qui travailleront dans ces collectivités pourront ensuite être recrutés par lesdites collectivités après les élections locales. C'est donc une façon d'améliorer la qualité des ressources humaines et de retenir les jeunes à l'intérieur du pays. Les opérations peuvent être lancées en 2016 pour aboutir en 2018 aux élections locales. Aux termes des deux ans d'emplois aidés, les jeunes diplômés passeront sous le statut de la fonction publique territoriale et pris en charge par les collectivités.

LE CAS PARTICULIER DE LOMÉ

Selon les résultats définitifs du quatrième recensement général de la population et de l'habitat, Lomé commune compte 837 437 habitants. L'armature urbaine du Togo est largement dominée par la ville qui abrite près de sept citadins sur dix. Cette dynamique démographique s'accompagne d'une extension spatiale qui a fait complètement déborder Lomé de ses limites administratives fixées en 1971. Avec l'effectif de la population du Golfe urbain (640 223) la « Grande Agglomération de Lomé » se retrouve avec une population de 1 477 660 habitants. Désormais, il est important de mener les analyses à cette échelle. L'explosion démographique et l'extension urbaine demeurent les principales caractéristiques des mutations de la capitale togolaise. La construction d'un « Grand Lomé » : Lomé commune et golfe urbain, régi par le principe de l'intercommunalité

s'impose.

Le défi pour la ville de Lomé, est de profiter de la croissance de la population pour accroître le nombre de contribuables et donc les ressources financières. L'une des objections opposée à la décentralisation demeure la faiblesse des ressources financières mobilisées par les collectivités. Lomé n'échappe pas à ce malheureux constat. La fiscalité locale apparaît comme un élément central de tout dispositif de décentralisation. L'on attend de lui une capacité à redistribuer les ressources produites localement et les richesses sous la forme de services publics. La collectivité locale doit être en mesure d'utiliser les recettes fiscales pour rendre propres les rues, les gares routières et autres marchés mais aussi pour mettre en œuvre des politiques d'investissement. Lomé connaît de sérieux problèmes de mobilisation des ressources financières. Les problèmes administratifs et techniques ne facilitent pas les recouvrements nécessaires pourtant à la ville pour faire efficacement face aux enjeux du développement local.

- Les problèmes d'effectifs : Avec 452 agents pour 837 437 habitants, Lomé a du mal à gérer son territoire. En réalité l'effectif du personnel de la mairie est en baisse, passant de 841 en 2000 à 452 en 2011. Cette situation a notamment de graves conséquences sur la mobilisation des ressources avec par exemple seulement une trentaine d'agents collecteurs de taxes déployés sur l'ensemble du périmètre urbain. Depuis 1998, la commune de Lomé n'organise plus de concours de recrutement. Les agents collecteurs de taxe par exemple ne sont pas recrutés sur la base de diplôme et bénéficient seulement d'une formation sur « le tas » : « les anciens forment les nouveaux ; nous mobilisons les ressources mais nous n'avons aucun plan de formation », nous a indiqué l'un d'entre eux.

- **La réticence des contribuables vis-à-vis des taxes.**

- Repenser la tutelle de la Direc-



tion Générale des Impôts et améliorer la mobilisation des produits des impôts directs : Si pour des raisons pratiques, la DGI doit continuer par mobiliser les produits des impôts directs, il est important d'associer les services de la mairie à toutes les étapes de l'opération.

- **De la nécessité d'un réaménagement de la répartition des ressources fiscales entre le trésor public, la DGI et Lomé :** Il ressort de nos enquêtes que la répartition actuelle des recettes locales (50% - 50%) constitue un handicap à l'autonomie financière de la ville de Lomé. Sans une source suffisante de recettes fiscales sous le contrôle de la mairie, il n'est pas possible d'atteindre un niveau satisfaisant d'autonomie fiscale. L'actuelle répartition est donc contraire aux principes de la décentralisation qui met l'accent sur la nécessité pour la collectivité locale de bénéficier pleinement de ses ressources. Pour corriger cette anomalie, nous proposons cette répartition :

- 75 % pour la ville de Lomé : cette mesure permettrait à Lomé de bénéficier d'une augmentation de 25 % de ses recettes actuelles. Dans le détail, quatre types de produits seront concernés par cette augmentation : la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et non bâties (TF) ; la Taxe Professionnelle au réel et au forfait (TP) et la Taxe Spéciale sur la Fabrication et le Commerce des Boissons (TSFCB).

-15 % Pour la DGI : Cette contribution a le mérite de garantir une mobilisation des équipes de la DGI dans les opérations de recouvrement.

- 10 % Pour le Fonds d'Appui aux Collectivités Locales prévu par la loi.

- **De la nécessité de réorganiser la collecte des droits de marché :** la capitale togolaise ne peut plus se contenter des 50 millions F CFA versés chaque année par l'EPAM au regard du nombre de marchés situés sur son périmètre actuel ainsi que de l'importance des activités économiques. Le montant doit donc être revu à la hausse et mentionné dans un contrat à signer entre la ville et l'EPAM. Celui-ci doit tenir compte du nombre de places et des tickets. Les droits de marché étant des recettes au comptant, il est important de revoir la fréquence des versements à la commune de Lomé. Cette dernière doit au minimum passer d'un rythme annuel à un versement mensuel.

QUID DES FONCTIONS DE POLICE A LOMÉ

La « Grande Agglomération de Lomé », peut être à terme, considérée comme une région urbaine avec une autonomie garantie par la loi. Le schéma directeur peut être bâti sur l'acceptation du paradigme d'une ville en continuel changement. L'idée est d'avoir une capitale moderne en lui appliquant une décentralisation interne effi-

cace et en lui assurant des moyens conséquents.

L'agglomération aura en son sein des mairies d'arrondissement, avec la mise en place d'un centre-ville constitué des arrondissements actuels autour desquels se greffera la couronne périphérique. Ce projet nécessitera la mise en place d'une structure capable de faire face à de multitude dangers : délinquance, troubles à l'ordre public, catastrophes naturelles, risques urbains, routiers ou sanitaires, etc. L'on peut mettre en place la « Préfecture du Grand Lomé ». Elle aura pour mission :

- Assurer la sécurité des citoyens
- Faciliter les démarches administratives
- Encadrer le déroulement des grands événements
- Fluidifier la circulation, renforcer la sécurité routière
- Préserver le cadre de vie
- Secourir les personnes, lutter contre l'incendie
- Prévenir et gérer les crises

Le processus de décentralisation au Togo mérite fortement qu'une campagne d'information et de sensibilisation soit menée. Elle aura le mérite de ramener les enjeux de développement local à la hauteur des préoccupations politiques de démocratie. L'objectif de la stratégie de communication sera d'informer, de former et de mobiliser les acteurs de la décentralisation afin que chacun adhère au processus, comprenne et assume son rôle, s'implique dans sa mise en œuvre et s'en approprie pour l'amélioration durable des conditions de vie.

Les collectivités locales actuelles auront du mal à faire face à court terme, aux compétences édictées par la loi de 2007. Il peut être intéressant de négocier avec les acteurs, un calendrier fondé sur l'exécution des tâches techniques capable de garantir in-fine, une fonction publique territoriale efficace en mesure d'assurer une bonne mobilisation des ressources pour faire face au développement local.

Vous avez besoin d'un chauffeur ?

Choisissez

ALL CHAUFFEUR

APPELEZ

22 27 07 77 / 22 35 77 66

Courriel : contact@focusyakou.com

UFC vs ANC:

L'UFC fait de troublantes révélations et accuse les responsables de l'ANC d'imposture :

Plus de trois ans après la crise qui a secoué l'UFC (Union des Forces de Changement) provoquant le départ de plusieurs de ses cadres partis créer l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement), il semble que la guéguerre fratricide n'ait pas livré tous ses secrets. Dans un mémorandum rendu public ce 09 février, le Bureau directeur du parti de Gilchrist OLYMPIO fait de troublantes révélations sur le processus ayant conduit à l'accord RPT-UFC de mai 2010 et surtout, du rôle joué depuis plusieurs années par certains responsables aujourd'hui dans la formation de Jean-Pierre FABRE, mais à l'époque lieutenants du fils du premier président du Togo. On y apprend que messieurs Fabre, Lawson et autres, avaient toujours négocié avec le pouvoir, y compris pour la répartition des portefeuilles ministériels et fonctions administratives. Ce document détaillé et étayé par plusieurs pièces dont nous publions certaines, fera certainement l'effet d'une bombe parce que remettant en cause la crédibilité de la posture jusqu'au-boutiste de l'ANC, qui constitue aujourd'hui son principal fond de commerce.

MÉMORANDUM DE L'UFC

Les raisons internes ayant retardé l'alternance politique pacifique au Togo

Introduction

Une tribune libre récemment publiée par Tido Brassier, ancien secrétaire général de la Fédération Internationale de l'ANC, met en lumière avec beaucoup de talent et force argument, l'impasse politique dans laquelle Jean Pierre Fabre a conduit l'ANC, fragilisant ainsi la dynamique entamée depuis 1992 par l'UFC en vue de l'alternance politique pacifique négociée au Togo sur le modèle de l'Afrique du Sud. Pour comprendre comment on en est arrivé à cette situation, il faut rétablir la vérité des faits au delà de la conjoncture politique actuelle analysée par Tido Brassier.

L'ANC on le sait est un parti politique issu de l'UFC. Tous ses membres ont tous été des militants de l'UFC. Qu'est-ce qui a donc justifié cette scission, organisée dans la violence verbale et physique, à travers une campagne de diabolisation, d'insultes et d'incitation à la vindicte ? Ses motivations étaient-elles d'ordre idéologique, politique ou personnel ?

Le but de ce mémorandum est de porter à la connaissance des électeurs togolais les informations dont ils ne disposent pas encore pour mieux comprendre comment les méthodes déplorées par Tido Brassier dans sa tribune ne constituent qu'un « bout de l'iceberg » de celles qui ont abouti à l'affaiblissement actuel de la marche héroïque du peuple togolais vers l'alternance politique pacifique après près d'un demi siècle de lutte .

Philosophie et ligne politique invariables de l'UFC depuis sa fondation

En effet, l'UFC dès sa fondation le 2 février 1992, s'est engagée dans la conquête du pouvoir d'état par des moyens politiques, c'est à dire par la voie du dialogue, du compromis de la négociation et de la concertation avec le régime en place, mais avec exigence et sans concession. Cette ligne politique est clairement affirmée dans le projet de société, et abondamment exprimée par le président du parti devant toutes les audiences togolaises et internationales. C'est du reste, ce souci d'un règlement politique pacifique qui a amené l'UFC à s'engager dans plusieurs dialogues multipartites ou bilatéraux avec le RPT. Peu de temps après la création de l'UFC, Jean Pierre Fabre occupe à partir de février 1994 le poste de secrétaire général en intérim d'Elliott Ohin qui a dû s'exiler. A ce poste, il est membre de toutes les délégations de l'UFC au cours de négociations politiques multipartites ou bilatérales avec le RPT.

C'est cette volonté d'arriver à une alternance politique pacifique et négociée facilitant le vivre-ensemble qui a incliné notre parti à accepter d'entrer en négociation avec le RPT au lendemain du scrutin présidentiel de 1998 que le Président Gnassingbé Eyadema avait perdu. L'accord-cadre signé à Lomé en juillet 1999, était un compromis politique qui devait favoriser une transition politique pacifique et constituer pour le Chef de l'état togolais s'il quittait son poste, une garantie d'amnistie. La volonté de se maintenir coûte que coûte au pouvoir a conduit le Président Gnassingbé Eyadema à renier les engagements personnels qu'il avait pris dans le cadre de cet accord, tout autant que la caution lui ayant été publiquement apportée par le Président Jacques Chirac à Lomé même. Ce reniement a conduit le Togo dans une impasse politique, car le pays a été soumis depuis lors à des

sanctions économiques de la part de l'UE et de toutes les grandes puissances mondiales, pour déficit démocratique et non respect des principes de l'état de droit. Cette ligne politique a été assumée par tous les cadres du parti et Jean-Pierre Fabre qui occupe l'intérim du secrétaire général du parti y a pleinement adhéré. En charge de l'administration et de la mise en œuvre des résolutions du Congrès et des institutions du parti, il avait pour rôle de s'assurer de la formation des militants et de l'application de notre ligne politique. Du reste, tous les rapports établis par le secrétariat général mentionnent les démarches accomplies par le parti pour réaliser l'avènement de la démocratie et une alternance politique pacifique en utilisant les moyens du dialogue et de la prévention des conflits.

Historique et déroulement des multiples négociations ayant abouti à l'accord historique UFC-RPT-UNIR

Arbitrairement exclu de la compétition électorale en juin 2003, le président de l'UFC prendra alors son bâton de pèlerin pour plaider la cause du Togo devant les institutions européennes et onusiennes afin d'aider à renouer les fils du dialogue rompus au Togo, car les sanctions avaient été maintenues au lendemain de ces élections et les populations étaient durement éprouvées par cette situation d'embargo économique et politique. Ainsi, en juillet 2003, devant le Parlement européen, le président de l'UFC plaide pour une solution pacifique de la longue crise politique que traverse le Togo par l'organisation d'un dialogue politique efficace au terme duquel une transition politique serait organisée et des garanties offertes au président Eyadema. Ces propositions vont aboutir à des consultations entre le gouvernement togolais et l'union européenne dans le cadre



de l'article 96 de l'accord de Cotonou. Au terme de ces consultations, le Togo prendra 22 engagements en vue de réduire le déficit de démocratie et d'instaurer un véritable état de droit.

C'est également en juillet 2003 que débuta les négociations entre l'UFC et le RPT sous la houlette de la communauté Sant'Egidio près de Rome, avec la participation active de tout le staff de l'UFC, dont en particulier Jean Pierre Fabre, Patrick Lawson, Georges Lawson, et Éric Armerding. Ces négociations ont connu plusieurs rencontres ultérieures, notamment le 28 juillet 2004, le 21 juillet 2005, le 10 novembre 2005 (voir les pièces à conviction en annexe). C'est dans ce contexte que le Président Gnassingbé Eyadema décède. En pleine crise politique, les partis politiques sont en quête d'un modus vivendi pour renouer les fils du dialogue et aboutir à un consensus sur le cadre électoral et toutes les réformes institutionnelles et constitutionnelles nécessaires en vue de l'organisation des futurs scrutins au Togo.

Outre ces discussions bilatérales UFC-RPT sous la houlette de la communauté de Sant'Egidio, des rencontres bilatérales directes eurent lieu entre les deux partis. Ainsi, le 6 juin 2006 a eu lieu au domicile parisien du président de l'UFC une rencontre bilatérale directe dont Jeune Afrique a rendu compte dans son édition du 17 juillet 2006. Du côté de l'UFC,

les chefs de délégation étaient Patrick Lawson et Éric Armerding. Quelques semaines plus tard, une nouvelle rencontre est organisée à Accra à laquelle participera Jean-Pierre Fabre (voir en annexe la pièce à conviction de l'article cité de Jeune Afrique).

Au terme de ces dernières discussions fut conclu un accord de partage de pouvoir entre les deux principaux partis togolais préfigurant déjà l'accord historique UFC RPT, et d'après lequel le poste de premier ministre devait revenir pour la première fois dans l'histoire du Togo à l'UFC en la personne de Patrick Lawson.

Outre ces discussions à Paris et à Accra, des rencontres bilatérales eurent lieu à Lomé et qui donnèrent lieu à des relevés de conclusions et des échanges de correspondance, comme la lettre très instructive du Président National de l'UFC au Président du Togo en date du 27 novembre 2007, qui jouit encore d'une actualité brûlante (voir en annexe). C'est aussi le cas du rapport rédigé par Patrick Lawson sur la rencontre du 22 novembre 2007 entre l'UFC et le RPT, révélant les ambitions ministérielles aux lendemains des élections législatives du 14 octobre 2007 de plusieurs dirigeants actuels de l'ANC qui font partie aujourd'hui des plus virulents détracteurs de la participation de l'UFC ou de l'opposition togolaise au gouvernement togolais (voir en annexe). L'objet principal de ces

M. Ange KETOR, Directeur de l'Association Professionnelle des Institutions de Micro-finance du Togo (APIM-Togo)

✉ Franck NONNKPO

«Le FNFI vise à permettre la mise à disposition des crédits à des conditions souples pour les populations économiquement vulnérables».

Le 25 janvier dernier, au cours d'une cérémonie grandiose organisée au Palais des Congrès de Kara et présidée par le Chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé, en présence de membres du gouvernement, des partenaires techniques et financiers et une foule nombreuse de femmes mobilisées pour la circonstance, le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) a été lancé. L'euphorie, l'enthousiasme et la ferveur qui ont prévalu au cours de la cérémonie, sont illustratifs de l'espoir que placent dans le Fonds, les populations, en l'occurrence, celles vulnérables, exclues du système financier classique. Mais au-delà, des questions se posent: quel sera le véritable impact du Fonds sur ses bénéficiaires? Le Fonds a-t-il les moyens de ses ambitions? Et surtout comment s'y prendra le Fonds pour satisfaire les populations à la base vu la faible présence des institutions de micro finance (partenaires du Fonds) dans les zones rurales? Pour toutes ces questions et plusieurs autres, Focus Infos a donné la parole à M. Ange KETOR, Directeur de l'Association Professionnelle des Institutions de Micro-finance du Togo (APIM-Togo).

Focus Infos: Le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) a été lancé le 25 janvier dernier par le Chef de l'Etat; où en est-on à l'heure actuelle? Les activités ont-elles effectivement démarré ?

Ange KETOR: Merci de me donner la parole au sujet du Fonds National de la Finance Inclusive. Je dois vous dire qu'après le lancement officiel le 25 janvier dernier à Kara, l'équipe technique de Consultants dirigée par M.HOUENOU Prosper, Directeur Général par Intérim, a poursuivi les formalités d'installation physique, les travaux de rédaction des manuels de procédures opérationnelles et de recrutement des cadres du Fonds. Les activités vont démarrer concrètement après cette étape.

F.I: Au bout de quelle échéance, les populations peuvent-elles commencer à bénéficier du Fonds?

A.K: A ce niveau je voudrais préciser que le FNFI ne fera pas des opérations directes avec les populations, c'est-à-dire que le FNFI ne donnera pas de crédit sur le terrain, dans les villes, villages ou campagnes. Le FNFI a choisi de

faire ses activités en partenariat avec les IMF (Institutions de Micro finance), les Banques et autres Prestataires de Services Financiers (PSF) qui seront libres de choisir les bénéficiaires de leurs services suivant leurs propres procédures.

F.I: Dans la pratique, sur quels critères seront attribués les crédits ?

A.K: Les critères seront définis de façon à faire intervenir des IMF qui ont une bonne santé financière et qui sont capables de rendre les services de crédit, d'épargne, d'assurances, de transferts..., aux populations dans les conditions souples, raisonnables et à long terme tout en ayant à l'idée l'accès du plus grand nombre de nos concitoyens notamment au crédit. Les clients qui vont bénéficier des crédits devront respecter les conditions convenues entre le FNFI et les PSF.

F.I: Les populations les plus vulnérables déplorent les dépôts garantis comme condition aux prêts au niveau des institutions de micro finance. Est-ce que le FNFI va fonctionner sur les mêmes critères ? Et quels seront les taux d'intérêts qui seront imposés ?

A.K : Le FNFI a opté pour l'approche «FAIRE FAIRE» pour permettre aux professionnels des finances et des secteurs clés d'opérer de façon plus efficace que d'habitude. Cela demande qu'on innove en faisant les opérations avec de nouvelles méthodes faciles à supporter par les clients et permettant aux IMF de ne pas « mourir ». Le FNFI vise également à permettre la mise à disposition des crédits à des conditions souples pour les populations économiquement vulnérables.

A cette étape il n'est pas prudent d'annoncer un niveau de taux d'intérêt dans la mesure où, il faut étudier ensemble avec les IMF, les Banques et autres acteurs, l'ensemble des conditions d'accès (taux, durée, montant, garanties, frais de dossiers...) de façon à avoir des coûts moindres pour les clients et qui en même temps permettent aux institutions financières de continuer à servir les clients.

F.I: Quel impact peut-on attendre du Fonds, sur la vie des populations?

A.K: L'objectif du FNFI est de permettre à deux (02) millions



Ange KETOR, Dir. APIM-TOGO

de Togolais ayant des besoins solvables de crédits d'avoir des ressources pour mener des activités génératrices de revenus, de créer des emplois et d'améliorer ainsi leurs conditions de vie. Cet objectif est programmé pour la période 2014-2018.

F.I: « Le FNFI doit réaliser en un an ce que les banques n'ont pas pu faire en cinq ans», déclarait M. Prosper Houenou, Directeur Général par intérim du Fonds; n'est-ce pas trop ambitieux ? Avez-vous aujourd'hui les moyens de cette ambition?

A.K: Ces objectifs sont atteignables si on utilise le professionnalisme, la technologie, si on change d'approche de méthodes de travail et si les procédures d'octroi de crédit sont utilisées sans complaisance et dès lors qu'elles sont inattaquables par le commun des Togolais. Cela demande qu'en amont la population et l'ensemble des acteurs soient éduqués entre autre à la culture de l'épargne pour que les concours se remboursent sans difficulté.

F.I: Y a-t-il des raisons d'espérer que le Togo fasse aussi bien que le Bénin qui a une forte expérience en matière de la finance inclusive?

A.K: Nous devons être optimistes car l'expérience du Togo, est originale. Le modèle togolais ajoute aux prestations de services classiques de Micro finance, plusieurs

services ou opérations, qui permettent de prendre en compte les populations suivant leurs catégories socioprofessionnelles, suivant leurs besoins, suivant leurs capacités financières...etc.

F.I: L'une des difficultés auxquelles devra faire face le Fonds, est la forte concentration des institutions de micro finance à Lomé alors que les masses vulnérables sont en majorité des ruraux. Comment comptez-vous surmonter cette difficulté?

A.K : Le Fonds va procéder par appel public à manifestation d'intérêt pour sélectionner les IMF, les Banques et autres prestataires stratégiques. Ces partenaires devront satisfaire entre autre le critère d'intervention en zone rurale. Il y aura des ressources qui serviront entre autres à desservir les zones rurales de façon à permettre à plus de Togolais d'accéder plus aisément au crédit. Il va falloir inciter les PSF à aller dans ces zones.

F.I: Que répondez-vous à ceux qui estiment que le FNFI est un outil de propagande du régime au pouvoir?

A.K: Je pense que le FNFI a été lancé pour tout le peuple togolais. Je ne sais sur quoi ces compatriotes se fondent pour dire qu'il servira à faire de la propagande politique. Attendons que le FNFI démarre ses opérations.



Récupéré n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• **Rédaction**
Lola AKOMATSRI : Rédactrice en chef
Franck NONNKPO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
Eric TCHALIM

• **Collaboration**
Esso BADOU

Rozalyn DATEH
Salomon WILSON
Wilfried ADEGNIKA

• **Distribution**
Komlanvi Delali AGBOH

• **Maison du journalisme**
Casier N°49

• **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 9005 4237 / 9958 7773

• **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 35 77 66
Lomé Togo

• **Tirage**
2500 exemplaires

Importation illicite de carburant au Togo :

✪ Lola AKOMATSRI

• Sur les traces des contrebandiers à Aného

• Un commerce qui se passe au nez et à la barbe des forces de l'ordre

Qu'il soit appelé « Kpayo » au Bénin, ou « Boudé » au Togo, le carburant de contrebande est entré dans les habitudes. 30% moins cher qu'à la pompe, ce carburant qui alimente l'informel, et au cœur d'une véritable mafia. Chaque jour, des milliers de tonnes de 200 à 10.000 litres sont commandés au sud du Nigeria notamment dans les villes de Warri, d'Ibadan et du Port Harcourt, par des commerçants togolais par le biais d'intermédiaires.

Le point de contact du carburant de contrebande provenant du Nigeria avec le Togo est Kpahlimé, un petit village en bordure de mer, juste à l'embouchure entre le fleuve Mono et la mer et situé à environ 1 km du poste de frontière de Hila Condji. Dans ce village vivent environ 1000 habitants, qui dépendent exclusivement de « ce qui vient de la mer » y compris du carburant de contrebande. D'ailleurs, ce commerce, de plus en plus, prend le pas sur les activités de pêche en déclin. Alors c'est tout le village qui s'y met. Hommes, femmes, enfants, vieillards..., chacun a un rôle spécifique à jouer.

Plusieurs fois par semaine des dizaines de barques motorisées provenant du Nigeria ravitaillent tout le Togo en carburant illicite par le biais de ce petit village. Ces grandes barques noires qui mesurent environ 10 mètres de long et 3 mètres en dessous de la ligne de flottaison, parcourent plus de 426 km pour rejoindre la côte togolaise. Lourdemment chargées de fûts de 50 et 100 litres, de couleur bleue, remplis d'essence raffinée et de gazoil, ces barques ne peuvent s'approcher de la côte au risque de chavirer.

Il est 9 heures à Kpahlimé. De la côte l'on peut apercevoir une dizaine de ces grandes barques noires dont les puissants moteurs vrombissent à l'horizon. C'est le signal !

Des pirogues se lancent aussitôt à leur rencontre avec à leur bord des centaines de bidons jaunes de 25 litres vides. Une fois à la hauteur des barques, les bidons jaunes reliés entre eux à l'aide d'une longue corde, sont remplis progressivement tandis que les pirogues des pêcheurs reviennent à la côte.

De longues minutes plus tard, d'autres acteurs entrent en scène. Eux, ce sont des nageurs; ils se jettent à la mer au milieu des vagues en furie, pour ramener à la côte, les longues files de bidons de carburants.

Ces derniers, pour la plupart de jeunes pêcheurs, sont payés en

fonction du nombre de bidons de carburants « pêchés ». « Si tu es jeune et que tu as assez de souffle pour braver les vagues et faire plusieurs aller et retour, alors tu es qualifié pour ce travail. C'est plutôt une bonne alternative pour nous parce que la pêche ne rapporte plus grand-chose alors qu'avec ce travail on peut gagner gros », nous explique un jeune habitant de Kpayimé.

En effet, ces derniers sont payés à 50 FCFA par bidon de carburant rapporté à la côte. « Si tu es endurant tu peux repêcher environ une centaine de bidons et cela te fait un petit magot à la fin de la journée », renchérit le jeune homme.

Une fois sur la côte, les bidons sont triés puis entassés en fonction des commandes des grossistes qui à leur tour travaillent pour de riches commerçants ou encore de puissants barons installés à Lomé. Ainsi, les bidons d'une même commande sont distingués par des signes ou des gribouillis sur le flanc.

La destination du carburant de contrebande varie en fonction de la demande. Une partie est immédiatement refourguée à des grossistes des environs de Kpahlimé et de Sanvi-Condji. Dans ce cas, les grossistes font appel à des femmes porte-faix de Kpahlimé ou de villages voisins. Elles se chargent de livrer les « bidons jaunes » en toute discrétion. La stratégie utilisée est simple. Les bidons sont enrobés dans du pagne ou mis dans de grands sacs plastiques appelés « bafana », puis transportés sur la tête. Le reste de la cargaison est stocké dans d'imposants tanks dans le village ou dans des maisons en paille pour le commerce au sein du village. Une partie est acheminée vers une autre rive pour la distribution dans tout le Togo voire hors de nos frontières.

Profitant d'un affluent du fleuve Mono parallèle à la côte, les contrebandiers n'ont qu'à faire quelques pas pour charger ces milliers de bidons de 25 litres d'essence et de gazoil dans des pirogues de fortune.



Le commerce illicite de carburant fait perdre 6 milliards FCFA à l'économie nationale

Ils font ensuite le tour de la lagune pour être débarqués à 2 Km plus loin, de l'autre côté de la frontière de Hila condji; plus précisément sur la rive de contact avec le quartier Messan-Condji en dessous du pont reliant la ville d'Aného à celle de Glidji. De cette rive, un chemin tortueux et broussailleux conduit à la grande route, à environ 100 mètres des postes de police et des douanes de la frontière Togo-Benin.

Notre équipe décide de s'engouffrer dans la brousse pour aller au contact de ce qui semble être l'ancre du commerce illicite.

Dès les premiers pas, nous croisons une horde de vieilles motos de marque YAMAHA MATE 50 croulant sous des dizaines de bidons d'essence illicite. Certaines venant de la rive pour s'engager sur la grande route tandis que d'autres font le trajet contraire. Visiblement nous n'étions pas les bienvenus mais l'hostilité manifeste de nos « hôtes » ne nous empêche pas d'avancer vers la rive. Au fur et à mesure que nous avançons, nous découvrons l'immensité de l'espace. Au loin, camouflé par de hautes herbes, un camion poids lourd se faisait charger de milliers de bidon. « Une fois qu'il sera chargé, ce camion va prendre des chemins officieux pour se rendre au Burkina et vers d'autres pays enclavés. Mais le long du trajet, il va livrer des grossistes à l'intérieur du pays », nous explique un habitant de la zone.

Nous suivions toujours les motos quand soudain, nous tombons sur le pot-aux-roses. Venaient juste

d'accoster cinq barques dans lesquelles se retrouvaient les mêmes bidons qui, dans la matinée, étaient repêchés sur la plage de Kpahlimé. Autour, un petit marché où des grossistes mal fagotés surveillaient la livraison de leur « marchandise ». Selon la commande, les rives de Kpéssi, de Dévégo, de Djankéssé et plus loin de Vogan sont ravitaillées par ces pirogues. Notre équipe n'en saura pas plus car la nouvelle de l'arrivée « d'intrus » dans le repère secret s'était répandue comme une trainée de poudre; les menaces se faisaient plus précises.

Nous rebroussons chemin pour



Les forces de l'ordre observent avec complaisance le trafic qui se déroule sur la côte de Kpahlimé

suivre la destination de ces motocyclistes transporteurs des bidons d'essence. Ces derniers empruntent deux chemins différents. Les premiers disparaissent dans les ruelles de l'autre côté de la chaussée ou s'engouffrent dans

les concessions du quartier Messan-Condji. « Ils vont entreposer les bidons remplis dans une maison d'un intermédiaire », nous explique un contact qui a souhaité garder l'anonymat. En effet, des habitants du quartier louent leur débarras, puisards, hangars et autres espaces à l'abri des regards, aux contrebandiers pour arrondir la fin du mois. Le montant est calculé en fonction du nombre de bidons et la durée de stockage et peut atteindre la somme de 100.000 FCFA voire plus.

Ces propriétaires ne sont pas directement impliqués dans la contrebande de carburant mais servent de couverture aux véritables contrebandiers en cas de raids ou de saisies dans le cadre de l'opération « Entonnoir ».

Enfin, l'autre groupe de motocyclistes emprunte la nationale N°2 pour, en premier lieu, livrer les détaillants dont les étalages ont pignon sur rues dans toute la localité. Puis ces motos se dirigent vers les stations de taxis et de bus faisant le trajet Lomé-Aného ou Cotonou-Lomé en passant par la ville d'Aného. Ces taxis transportent les bidons dans leur coffre ou pour faire plus discret, remplissent leur réservoir à ras-bord pour ensuite les transvaser à destination. Ils travaillent en réalité pour le compte d'importants clients à Lomé.

Cependant, il faut rappeler que certains de ces taxis vont récupé-

rer directement les cargaisons de leurs clients à Kpahlimé. Ainsi, se retrouve du carburant de contrebande dans la capitale jusqu'aux contrées les plus reculées du Togo. Ce trafic illicite, visiblement, a de beaux jours devant lui car étant

Importation illicite de carburant au Togo :

(Suite de la page 6)

très lucratif.

UN FILON LUCRATIF

La proximité d'un géant pétrolier est sans nul doute une des causes majeures du trafic. Accrédité de 22,5 milliards de barils de réserves, le Nigeria produit par jour près de 3 millions de barils, en exporte environ 2 millions de barils et met en consommation locale près de 300.000 barils.

Par ailleurs, environ 150.000 barils disparaissent chaque jour dans le filon de la contrebande dans le delta du Niger. Et dans ce cas, le propriétaire de la cargaison au Togo peut réaliser un profit net d'environ 75% après calcul des pots de vin versés aux intermédiaires le long du trajet Nigéria-Bénin-Togo. Il peut gagner plus de 300.000 FCFA par cargaison sachant qu'il y a 2 ou 3 livraisons par semaine.

D'autre part, les contrebandiers qui optent pour l'achat direct de l'essence dans les raffineries ou

dans les stations d'essence ne sont pas non plus perdants. La rentabilité de ce type de contrebande est basée sur la différence de prix appliquée au Nigéria et ceux des autres pays de la sous région notamment au Togo.

En effet, depuis les années 70 le Nigéria a adopté une politique de subvention du prix du carburant. Sur les 20 dernières années, le prix de l'essence sans plomb à la pompe n'a guère franchi le cap des 500 FCFA au Nigéria. Actuellement le prix appliqué à la pompe pour l'essence sans plomb est de 97 Nairas soit 290 FCFA contre 65 Nairas soit 195 FCFA en 2011.

Sur le marché noir togolais, ce même carburant subit une majoration de 150% mais reste tout de même très compétitif par rapport aux prix appliqués officiellement à la pompe dans les stations. Le « boudé » coûte 40% de moins. Et plus l'on se rapproche des localités frontalières, avec le Bénin plus le prix du litre de l'essence diminue et tend vers 400 FCFA.

La dernière hausse du prix des carburants n'a en rien affecté la rentabilité du trafic. le prix de l'essence super sans plomb varie entre 550 et 600 FCFA contre 655 FCFA à la pompe tandis que celui du gazoil est à 779 FCFA à la pompe mais ne dépasse guère le cap des 680 FCFA au marché noir. En tout, le conducteur qui décide de s'approvisionner auprès des vendeurs de carburant frelaté économise 100 FCFA sur chaque litre de gazoil et 55 FCFA sur chaque litre de l'essence super sans plomb. D'où la forte demande de ce carburant illicite et le succès du trafic.

AGENTS DE POLICE ET DE DOUANES, « PARRAINS » DES CONTREBANDIERS

L'importation clandestine de carburant du Nigéria aux côtes togolaises échappe à tout contrôle douanier et de police. Et pourtant, il existe des postes de surveillance sur les chemins empruntés par les contrebandiers.

A 100 mètres de la frontière de

Hila Condji, c'est sous les yeux complaisants des agents de forces de l'ordre que se déroulent de jour comme de nuit le repêchage et le transport des bidons d'essence par les femmes portefaix, les voitures et taxi-motos. Et pour cause, les agents de forces de l'ordre préfèrent racketter que de réprimer. Sur la plage de Kpahlimé, à seulement 30 mètres de la côte, un petit hangar abrite cinq agents des forces de l'ordre dont 2 gardes de préfecture, 2 gendarmes et 1 policier. En tout paradoxe, leur rôle consiste à percevoir des pots-de-vin sur chaque bidon en transit à la frontière. « Les forces de l'ordre sont nos amis tant que nous les payons. Ce sont eux qui nous préviennent de l'arrivée des agents de l'opération entonnoir. Et lorsque ces derniers viennent pour les saisies, la plage est vide et il n'y a aucune pirogue à Tovinou ni à Messan condji », nous confie un jeune homme, habitant de Kpahlimé.

Notre équipe de reportage décide de suivre la scène. Quelques minutes plus tard, une femme portefaix débouche du sentier parallèle

au cimetière et la résidence de la collectivité SANVI. Juchée sur la tête, une bassine contenant deux bidons jaunes de 25 litres emballés dans un sac en plastique communément appelé « Bafana ».

Elle s'arrête au niveau du hangar, salue amicalement les hommes en uniformes. L'un d'eux s'approche d'elle et elle lui tend quelques pièces de monnaie puis repart un large sourire aux lèvres.

Plus tard, l'une de ces femmes nous confie que « les agents en uniforme sous le hangar perçoivent de jour comme de nuit 300 FCFA sur chaque bidon de 25 litres ». Il en est de même pour les taxis qui viennent chercher les marchandises à la côte. Une fois cette somme versée, ils sont libres de faire autant d'aller-retour que possible au cours de la journée.

Le trafic qui se déroule du côté de Messan-condji est rançonné par les agents de douanes et de police de la frontière de Hila-Condji qui offrent en retour aux contrebandiers, protection et impunité.

Opération « Entonnoir »:

Le ver dans le fruit?

Créer pour lutter contre le trafic illicite du carburant dit « frelaté », le mode opératoire de « ENTONNOIR » n'est pas irréfutable. Même si des textes juridiques justifient et réglementent sa mise en place, la gestion du carburant saisi demeure très floue.

La loi togolaise N°66-22 du 23 décembre 1966 portant code des Douanes en son article 23 dispose que « sont identifiées comme prohibées, toutes marchandises dont l'importation ou l'exportation est soumise, à des restrictions, à des règles de qualité ou de conditionnement ou à des formalités particulières ».

En initiant l'« ENTONNOIR », le Ministre Atcha Mohamed TITIKPINA de la Sécurité et de la Protection civile de l'époque avait bien énuméré les corps chargés de l'opération, de même que leurs rôles spécifiques. Ainsi la police nationale (PN) a en charge, la répression du trafic dans les zones urbaines. Grâce à des unités spécialisées, la PN surveille le chargement et le transport des produits pétroliers quittant la Société Togolaise d'Entreposage (STE). La lutte contre le trafic illicite du carburant s'est étendue également à toutes les localités les plus reculées du Togo, ceci grâce à la Gendarmerie

Nationale. Quant à la Douane et à l'armée de terre, ils ont pour mission, la surveillance des frontières terrestres et de tout autre point d'entrée sur le territoire. A ce jour, les activités de ces forces de l'ordre et de sécurité sont coordonnées par le commissaire de police FARE. Celui-ci rend directement compte au Ministre de la Sécurité sur l'évolution de l'opération.

Malgré que la gestion de cette opération soit confiée à des officiers, chaque unités précitées, a d'énormes insuffisances et des dérapages sont constatés. D'une part, plusieurs courses poursuite entre les agents de l'opération «ENTONNOIR » et les trafiquants ont conduit à des accidents graves de la circulation.

D'autres part, les stratégies utilisées par certaines unités lors des descentes sur le terrain violent totalement les droits humains. Parfois, juste après les perquisitions, les populations



dénoncent des pertes en biens matériels.

A QUOI SERT LE CARBURANT SAISI ?

A la grande question que se posent nombre de togolais au lendemain du 25 mars 2009, date d'instauration de l'opération «ENTONNOIR », le ministre YARK Damehame de la Sécurité et de la Protection civile répond. Selon l'autorité, juste après la saisie, le carburant est transporté à la douane pour expertise. Après examen du pétrole ou du gaz oil, la mauvaise qualité est détruite. Le

reste du carburant qui est de bonne qualité donc la plus importante est redistribué aux unités pour des besoins de service. Il poursuit en ces termes : l'Opération Entonnoir est une « mission nationale officielle et régulière » qui doit être faite de façon « professionnelle ».

Cependant, selon une source très proche de la Gendarmerie Nationale, les agents responsables de l'opération «ENTONNOIR » se partageraient personnellement des quantités très importantes du carburant saisi. Certains d'entre eux, dont un adjudant en service à la Division Service Tech-

nique (DST) de la GN, fourniraient en retour quelques revendeurs des banlieues de Lomé. Ceux-ci à leur tour revendent ce carburant dans certaines zones spécifiques de la capitale. Ces revendeurs qui sont pour la plupart des parents et amis des forces de sécurité membres de l'opération «ENTONNOIR », ne sont jamais inquiétés lors des raids. L'informateur ajoute que certains agents des forces de sécurité, proposent aux jeunes de leurs localités, la liquidation du carburant saisi contre des commissions. « Parfois, l'adjudant me confie dans une même semaine, en moyenne 4 à 6 bidons de 25 litres. Il y a quelquefois un peu de gaz oil, mais souvent c'est de l'essence. Quand je vends la totalité, il m'offre entre 5 et 10 litres d'essence comme commission ».

Rappelons qu'en 2011, la Brigade Nationale d'Intervention et de Recherche (BNIR), une structure douanière, a enregistré dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite 703.305 litres de carburant (essence et gaz oil). A la date du 12 novembre 2012, le total des produits pétroliers saisi est de 330.264 litres.

Circuit du commerce illicite de carburant au Togo :

Lola AKOMATSRI

Du Nigéria à Aného au Togo, le carburant illicite emprunte un long circuit ici retracé en images.



Une barque à moteur venant du Nigéria chargée de plus de 200 bidons de 100 litres



Des nageurs qui vont chercher les bidons remplis d'essence de contrebande à la mer



Les bidons d'essence sont récupérés à la côte. Des enfants sont mis à contribution



Une cargaison d'essence de contrebande en attente d'être embarquée pour la ville d'Aného



Des femmes portefaix chargées de bidons vides qui seront renfloués par les bateaux du Nigéria en haute mer



Des tanks de plus 10.000 litres servant à l'entreposage du carburant de contrebande



Une dizaine de bidons reliés par une corde qui vont flotter jusqu'à la rive opposée de l'affluent du fleuve Mono surnommé «Tovinou»



Une femme transportant deux bidons d'essence camouflés dans un pagne paye son droit de passage à un agent des forces de l'ordre. Soit 300 FCFA par bidons



Une barque débarquant des bidons d'essence de contrebande à des grossistes sur la rive de Messan-Condji



Vente clandestine d'essence sur la rive de Messan-condji



Des bidons de carburants illicites stockés dans une maison inachevée



Des détaillants d'essence illicite le long de la route d'Aného sur la nationale N°2

Marcel AGBEDANOU:

✎ Rosalyn DATEH

« J'ai entrepris depuis ma maison »

Le Togo, à l'instar des pays dont la majorité de la population est jeune, n'est pas à l'abri des problèmes d'emploi. Le chômage touche plus de 6,5% de la population active et le taux de sous emploi est de 28,6%. Les jeunes âgés de 15 à 35 ans représentent plus du tiers de la population, soit 2,7 millions de personnes et constituent la frange la plus touchée par le chômage dans le pays.

Face à cette situation et refusant de compter sur une quelconque providence, certains jeunes malgré le peu de moyens dont ils disposent, et surtout dopés par la volonté de réussir, ont su frayer leur chemin en devenant aujourd'hui patron de leur propre entreprise.

Parmi ces jeunes qui écrivent l'histoire de l'entrepreneuriat togolais, Marcel Agbedanou. La trentaine bien sonnée, rien ne le prédisposait à la réussite si ce n'est la volonté et la conviction de réussir à tout prix.

Après l'obtention du Brevet de technicien supérieur (BTS), Marcel décroche son premier emploi dans un cabinet d'huissier et plus tard, il exercera dans une structure étatique en tant que responsable du département informatique. Mais décidé à donner vie à ce rêve d'enfant de devenir patron d'entreprise, Marcel se lance dans le privé. « J'ai rêvé et j'ai fait en sorte que mon rêve devienne réalité », confie-t-il.

Aujourd'hui, il dirige la société CORE@P (Conception et réalisation de projets) créée en 2009. Mais le début n'a pas été rose, se souvient le jeune entrepreneur.

« Au départ, je n'avais rien à part ma formation »

« J'ai entrepris CORE@P depuis ma maison où j'ai travaillé sur ce projet phare de Jeu Concours en Informatique-Génie informatique ». Le JCI-Génie informatique est un projet de promotion et de vulgarisation de l'outil informatique en milieu scolaire. Il vise à faire des élèves et des lycéens d'aujourd'hui des Informaticiens du nouveau millénaire. Il fallait convaincre les chefs d'établissement à adhérer au projet et en leur faisant savoir que l'informatique est un outil indispensable pour le développement d'une nation. Mais sans ordinateur, la tâche semblait difficile. Aussi, Marcel dut-il convaincre les chefs d'établissements qu'à partir des frais d'inscription, ils pourraient payer les premiers ordinateurs. Ainsi vit le jour CORE@P. « Au départ je n'avais rien à part ma formation. C'est la raison pour laquelle je soutiens qu'on peut commencer une entreprise à zéro (0) FCFA; il suffit d'avoir des idées et savoir se saisir des opportunités surtout bonnes, pour devenir millionnaire. Entreprendre et réussir ne sont qu'une question d'idées, de réflexions et d'oppor-



Marcel AGBEKPONOU

tunités positives », déclare-t-il.

Aujourd'hui, la société CORE@P dispose d'un vrai parc informatique avec une salle Informatique composée d'ordinateurs portables et de bureau, où les clients viennent se faire former. Pour Marcel, la réussite c'est de croire en ses idées. Le tout est une question de mental, soutient-il. « Il faut aussi avoir un mental fort et travailler beaucoup! Quoi qu'il arrive, dites-vous, que je dois avancer », conseille-t-il aux jeunes. Avec le temps CORE@P a commencé à diversifier ses prestations, en les axant principalement sur la distribution de toutes solutions Informatiques, la rédaction et la gestion de projets. La société compte une dizaine de départements notamment le département de la formation en logiciels

informatiques, logiciels d'architecture, logiciels de Comptabilité, logiciels de Graphisme sans oublier l'Infographie et la Sérigraphie, puis le département de Création de sites web, de Conception de logiciels de Gestion notamment pour les établissements scolaires,

les pharmacies.

Plus tard, un autre projet est venu se greffer sur l'existant. Il s'agit du « Prix du jeune entrepreneur ». Ce projet forme les jeunes en création d'entreprise et en entrepreneuriat. Son objectif est de sensibiliser les jeunes sur la problématique de l'emploi puis les former. « Nous les initiions sur comment ils peuvent entreprendre et avoir leurs propres activités génératrices de revenus en monnaies sonnantes et trebuchantes dégoulinantes de sueur », raconte Marcel.

Cette année, il a lancé un grand projet dénommé « CORE@P SMS PRO ». C'est une application qui permet d'envoyer des SMS vers les téléphones mobiles partout dans le monde entier. L'avantage et la particularité de cette

plateforme est qu'elle permet d'envoyer des SMS classiques mais aussi des SMS vocaux. Elle a aussi la possibilité d'envoyer 1 SMS à plus de 1000 destinataires dans différents pays à travers le monde et ceci en un seul clic!

CORE@P ambitionne aussi pour cette année, de donner aux jeunes, plus de formations visant à faire d'eux de futurs Grands Entrepreneurs.

Ces efforts du jeune entrepreneur sont remarqués et appréciés par d'autres structures. C'est ainsi que Marcel Agbedanou sans être membre de la Jeune Chambre Internationale (JCI), condition sine qua non pour être nommé par cette organisation, a été lauréat dans la Catégorie « Développement Scientifique et/ou Technologique », comme l'un des 10 Jeunes les plus entreprenants du Togo dans le programme dénommé JCI TOYP, édition 2012. Une belle récompense pour ce jeune qui n'entend pas en rester là.

La tête sur les épaules, Marcel se dit ouvert à tout jeune qui le solliciterait. « Je leur dis souvent qu'il faut qu'ils franchissent tous les obstacles devant eux, quel que soit l'obstacle, leur objectif devrait être de faire tout pour le franchir ». Et ils doivent également faire sienne de cet adage qui dit : « Dans la vie ne t'attends qu'à toi seul ».

DU NOUVEAU DANS VOTRE CONCESSION



 **CFAO MOTORS**
cfaogroup.com

Tél.: +228 22 23 31 00 / 22 21 20 79

 **DONGFENG**

Le tatouage : Les dangers d'une pratique à la mode

✎ Kossi THEMANOU (Stagiaire)

Le tatouage est une pratique qui consiste à introduire des pigments et des colorants de nature minérale ou végétale sous la peau afin d'obtenir un dessin permanent. Phénomène de mode, il connaît depuis 2010, une poussée fulgurante au Togo. La tranche de la population s'adonnant à cette pratique est essentiellement composée de jeunes. Cependant, le métier de tatoueur n'est pas reconnu par la loi togolaise. La pratique qui n'est pas sans risques devient progressivement un véritable problème de santé publique.

Les tatoueurs sont des artistes ayant acquis un savoir-faire technique qui fait d'eux, de véritables professionnels.

La technique de tatouage consiste à introduire l'encre dans la peau à l'aide des aiguilles. L'encre est déposée dans un espace précis à la limite entre le derme et l'épiderme. La profondeur de la piqûre varie de 1 à 4 mm en fonction des types de peau, ainsi que des parties du corps. Cependant, le dos, les genoux et les coudes sont les zones les plus épaisses donc ne doit pas être tatoués.

Le tatoueur inspecte la peau à la recherche de grains de beauté ou de lésions sur lesquels il ne faudra pas tatouer; il rase ensuite la peau et la désinfecte. Le matériel utilisé est à usage unique, le port des gants est également obligatoire. Après la séance, une série de recommandations et de conseils sont donnés au tatoué, qui devra vérifier la cicatrisation du dessin.

Le tatouage, un phénomène de société

Vouloir un tatouage était une façon de s'affirmer, d'appartenir à un groupe, un «gang», un certain milieu, de s'approprier son corps. Parfois, quand les transformations pubertaires et la quête identitaire sont source d'angoisse, certains adolescents se tournent vers le tatouage. Mais aujourd'hui, cette dénotation est en train de s'émousser.

Selon une enquête, à Lomé environ 31,3 % des patients qui consultent un dermatologue portent un tatouage artificiel. La majorité de ces tatoués, soit 23 %, sont des femmes. Les trois (03) meilleurs tatoueurs de la capitale confirment cet engouement des femmes. « La majorité de nos clients sont des femmes. Les jeunes filles de 18 à 26 ans, demandent souvent des dessins de cœur, de fleurs ou l'inscription de leur nom ou encore celui de leur compagnons à des endroits intimes. Les plus âgées ou plus responsables se font dessiner des objets, une chaîne par exemple, sur les membres ou se font écrire des messages symboliques sur les lieux intimes».

Le coût du tatouage n'est cependant pas à la portée de toutes les bourses; selon un tatoueur, un tatouage de 4 centimètres carrés coûterait en

moyenne entre 20.000 et 150.000 francs CFA selon le goût et la nature du client.

La pratique cependant n'est pas sans risque. La présence de corps étrangers dans la peau s'accompagne d'une réaction inflammatoire permanente. La peau tente ainsi de se débarrasser petit à petit des colorants.

Les risques importants d'infections

Les premiers signalements médicaux retenus par la littérature médicale portent sur les risques infectieux, avec observation de cas de «Chancres de syphilis» inoculés par le tatoueur qui utilise sa salive pour diluer son encre de chine ou pour nettoyer la peau favorisant ainsi la cicatrisation.

Au cours d'une séance de tatouage, les aiguilles percent la peau et introduisent une brèche dans la barrière cutanée. Cette petite plaie qui cicatriscera en quelques semaines, peut être la porte d'entrée à des infections bactériennes. En effet, les infections sévères à des germes classiques comme les staphylocoques ou à germes atypiques (mycobactéries), surviennent si le tatoueur a travaillé dans des conditions antihygiéniques. C'est également le cas si le tatoué n'a pas respecté les soins préconisés par le tatoueur. Enfin, des verrues virales peuvent parfois se retrouver sur des tatouages sans que l'on n'en sache la cause. Elles sont probablement présentes avant l'opération, mais invisibles à l'œil nu ou méconnues du tatoueur et disséminées ensuite sur les tracés du tatouage.

Avec le temps, les couleurs d'un tatouage peuvent s'affadir, soit parce que le pigment est dégradé par l'effet de la lumière, soit parce qu'il quitte le derme. Le pigment est donc emporté par le lymphocyte ou par le sang d'où il peut migrer et être accumulé dans un ganglion ou le foie ou encore dans le rein, ceci avec tous les risques que cela comporte.

Dermatologue au CHU Sylvanus Olympio, Dr Saka Bayaki affirme que le tatouage n'est pas une pratique anodine. Pour lui, les tatoués risqueraient d'énormes complications dont le sarcoïde et le vitiligo. « Tout individu qui se tatoue doit obligatoirement s'attendre à des complications. Si certains ne l'ont pas pour le moment,

c'est juste qu'ils sont infra-cliniques», prévient Dr Saka

Le Sarcoïdose, explique Dr Saka, est une maladie inflammatoire qui peut se manifester de multiples manières. Parfois, elle est chronique. Certains patients font une unique poussée, puis guérissent ensuite pour la vie. Bien que les poumons soient la plupart du temps atteints, le sarcoïde peut toucher tous les organes avec des fréquences diverses. Souvent, la maladie s'accompagne d'abattement et d'une grande fatigue. De nombreux patients souffrent de douleurs musculaires et articulaires. Pour d'autres, c'est des problèmes respiratoires qui peuvent être confondus avec un asthme.

De même le saignement qui accompagne une séance de tatouage, est un facteur potentiel de contamination par certains virus transmissibles par le sang. Les virus de l'hépatite B, C et du VIH sont les plus fréquents, de même que d'autres infections sexuellement transmissibles (IST).

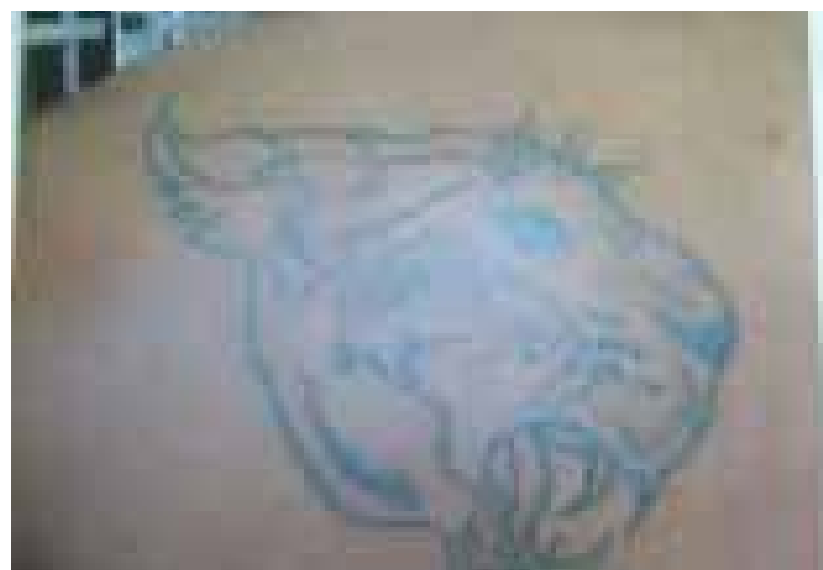
En effet, les encres utilisées par les tatoueurs devraient faire preuve d'une parfaite biocompatibilité. Malheureusement jusqu'alors, une large gamme de leurs composants sont à la base de produits chimiques (plomb, mercure, cadmium, chrome et nickel) notoirement toxiques quand ils sont inhalés ou ingérés. Les réactions négatives de la peau les plus graves et les plus fréquentes semblent être liées à l'usage des colorants rouges, surtout à base de mercuriel.

Tatouer, un métier exigeant et risqué

Un tatoueur doit porter des gants stérilisés sans latex qu'il enfle sur une main propre comme le ferait un chirurgien. Le latex des gants à usage unique ne doit pas être exposé à des produits gras ou à base d'huile (crèmes ou lotion de la peau). L'encre et son flacon doivent être stériles, de même que les petits godets à usage unique. Tout reste d'encre, de godet et d'aiguilles ne doivent plus être réutilisés. Plutôt que de les jeter à l'évier ou les traiter comme déchet banal, ils devraient idéalement être détruits comme des déchets spéciaux ou toxiques.

Contrairement à ces exigences, le coût très élevé des matériaux liés à cette chirurgie ne permet pas aux tatoueurs de respecter les règles hygiéniques qui doivent protéger leur vie et partiellement celle de leurs clients.

En effet, un appareil de tatouage coûterait entre 250 000 et 1 000 000 de



Un tatouage sur l'épaule



Un appareil à laser servant à effacer un tatouage

francs CFA selon la marque et l'originalité. La mallette contenant les encres de diverses couleurs ainsi que les aiguilles serait entre 185000 et 700000 FCFA selon le contenu. Ces produits pour la majorité sans notice, ni date de péremption, ne s'achètent quasiment que sur des marchés chinois ou américains.

Incapables de se procurer régulièrement ces outils de travail, certains artistes tatoueurs font recours aux encres réservés aux imprimantes et à certaines peintures. Ils sont également obligés de réutiliser les aiguilles déjà utilisés sur d'autres clients dont on ignore sûrement le statut sérologique.

La Société Togolaise de Dermatologie (STD) créée en août 2013 à Lomé, par les spécialistes tant privés que publiques, attend d'être totalement reconnue par le ministère de tutelle, afin de mener une lutte sans merci contre tous les dérapages liés aux traitements de la peau.

Le désir s'en va, mais le tatouage reste!

Selon Docteur SAKA Bayaki l'irré-

versibilité d'un tatouage est attestée par plusieurs publications. Pour la Société Française de Dermatologie (SFD) «L'organisme réagit à la présence de ce matériel étranger sous la forme d'une réaction inflammatoire, pour aboutir à la dégradation complète. Ce processus dure toute la vie».

Les tatouages temporaires peuvent aussi être à l'origine de réactions de sensibilisation extrêmement sévères qui sont, elles, définitives. Habituellement, ce sont les dermatologues qui en premier, constatent les dégâts des tatouages, qui parfois sont faits sur un coup de tête. Avec le temps, les motivations s'estompent mais le tatouage reste. Seuls les médecins, à l'aide d'un laser, sont autorisés à tenter le nettoyage des tatouages. Mais en réalité, aucune opération ne permet, pour le moment de nettoyer le tatouage. Ce que confirme Dr Saka: «Les patients nous disent: docteur, aidez-moi par tous les moyens à nettoyer ce tatouage; et nous répondons: c'est impossible, vous l'avez pour toute la vie!».

Le tatouage cause bien des dommages sur la santé. Il est irréversible; son choix doit donc être bien mûri.

Le PDC, 5ans après: Des résultats au-delà des prévisions!

✎ Franck NONNKPO

Le 30 janvier dernier, s'est tenu à Lomé un atelier bilan du Programme de Développement Communautaire (PDC). Etaient présents à la rencontre, le Ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Mme Victoire Tomégah-Dogbé, ainsi que plusieurs autres membres du gouvernement, des représentants d'institutions accréditées au Togo, des bénéficiaires du Programme... Il s'agissait de dresser le bilan du PDC en termes de résultats, d'objectifs et d'impacts après cinq années de mise en œuvre et de capitaliser sur les bonnes pratiques pour mieux entreprendre les actions à venir.

Le PDC, un mécanisme de lutte contre la pauvreté en milieu rural

Lancé en 2008 au lendemain de la reprise de la coopération internationale, et piloté par le Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, le PDC est l'un des mécanismes de réduction de la pauvreté mis en place spécifiquement pour le monde rural.

Il s'agissait de contribuer, par ce mécanisme, à améliorer les indicateurs de développement mis en évidence par l'enquête (QUIBB) réalisée en 2006 qui indiquait un taux de pauvreté nationale de 61,7%.

Le PDC s'inscrit dans le quatrième pilier du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) : développement à la base et réduction des déséquilibres régionaux.

L'objectif du PDC est donc d'améliorer l'accès des populations pauvres aux infrastructures socio communautaires et aux filets de protection sociale et de contribuer à l'amélioration de leurs revenus et

de leurs conditions de vie. Il s'agit de rendre les infrastructures disponibles à travers le financement des microprojets de construction et de réhabilitation de bâtiments scolaires, d'unités de soins de santé, de pistes rurales, d'ouvrages hydrauliques et d'assainissement. Il s'agit également d'agir sur l'accessibilité de ces infrastructures en renforçant la capacité financière des populations par le financement des activités génératrices de revenus.

Le PDC visait donc à agir à la fois sur la pauvreté monétaire et non monétaire pour induire un cadre de vie plus agréable et motivant pour les populations rurales.

Il a été ensuite orienté vers la tranche de la population la plus pauvre et s'inscrit dans le contexte de protection sociale notamment en initiant des cantines scolaires et les Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO).

Dans le contexte du PDC, les THIMO sont inscrits pour créer des emplois temporaires dont les revenus viendraient compléter ceux



des activités initiales des populations les plus pauvres permettant ainsi d'améliorer leurs conditions de vie.

Des résultats au-delà des prévisions!

En 5 ans de mise en œuvre, les résultats du PDC, dont la phase opérationnelle a pris fin en septembre 2013, sont très satisfaisants. Globalement, tous les indicateurs sont atteints voire dépassés!

Ainsi 290 microprojets d'infrastructures ont été financés et entièrement réalisés sur 245 prévus avec un taux de réalisation de 118%; 294 microprojets d'activités génératrices de revenus financés et techniquement suivis sur 150 prévus; 123 microprojets de protection de l'environnement réalisés sur 75 prévus; 2032 hectares de terre reboisés sur 2015 prévus; 26623 emplois temporaires créés

sur 25000 prévus; 60934 écoliers touchés par les cantines scolaires sur 36000 prévus; 4275 tonnes d'engrais rendus disponibles aux producteurs et 850 tonnes de semences améliorées.

Concrètement, le PDC a permis de toucher : 185758 élèves pour les constructions scolaires correspondant à 621 salles de classe construites ou réhabilitées; 63440 personnes pour les forages réalisés; 5981 membres de groupement pour le renforcement de leurs activités économiques; 60934 enfants pour les cantines scolaires et le déparasitage systématique associé à cette opération de cantines scolaires; 26623 personnes bénéficiaires d'emplois temporaires; 13774 producteurs agricoles qui ont eu accès aux intrants agricoles et aux appuis techniques permettant d'améliorer leur productivité agricole.

Une action importante du PDC également à souligner est la formation des acteurs à la base. Au total 9406 membres de communautés ont été formés dont 4079 membres de groupements et 5327 membres de comités villageois de développement (CVD); soit un taux de 40,24% sur 30% prévus pour le genre féminin.

Cet aspect important du projet a permis l'implication effective, une responsabilisation plus accrue et l'appropriation des projets par les populations

Le coût total du PDC s'élève à 32,9 millions de dollars US soit environ 14 805 milliards de francs CFA financé par la Banque Mondiale.

A noter également une contribution non négligeable (main d'œuvre, matériaux etc..) des communautés bénéficiaires évaluée à 264 000 000 de francs CFA, représentant 5% des coûts des microprojets.

Au vu des résultats obtenus une nouvelle phase du PDC a été initiée en 2012 sous la dénomination PDC plus.

L'expérience du PDC a inspiré l'action gouvernementale; d'autres programmes nationaux ont ainsi vu le jour tels que le programme de soutien aux microprojets communautaires et le programme de développement communautaire de Lomé pour les populations urbaines.

✎ Essénam KAGLAN, (statagiaire)

PANIER DE LA MÉNAGÈRE

ECHO DU MARCHÉ

La connaissance des prix des denrées alimentaires avant le jour de marché est importante en cette période où le contexte socioéconomique n'est guère favorable à la consommation domestique. Pour cette fin de mois de février, les produits dont les prix sont à la baisse dans les différents marchés de Lomé sont peu nombreux; ils vont des produits fruitiers aux produits céréaliers.

Le mois de février est vu d'un très bon œil par les vendeuses de bananes. Le prix d'un panier de banane est actuellement à 6000 FCFA au lieu de 9000 FCFA les mois précédents. Cela explique

son abondance sur le marché ces temps-ci. Les ménages pour lesquels le sucre est indispensable peuvent se réjouir! Le sac de 50 kg du sucre est ramené à 17.500 FCFA à cette fin de mois contre 19.000 FCFA en début de mois. La situation est de même pour le riz. Le sac de 50 kg du riz qui d'habitude varie entre 15000-24000 FCFA, varie actuellement entre 14000 FCFA et 23.000 FCFA, tout dépend de la qualité du riz.

Les produits dont le prix est à la hausse sont essentiellement l'eau minérale « pure water », l'huile de palme et l'igname.

Le prix d'un sachet de 30 « pure water » connaît une augmentation de 50 F à 100 FCFA, tout dépend

de la distance qui sépare le lieu de distribution au lieu de livraison. Le prix du bidon de 25 litres et de 20 litres d'huile de palme sont respectivement vendus à 16.500 FCFA et 13.000 FCFA sur le marché. En ce qui concerne l'igname, les prix des calebasses de cent varie entre 40.000 et 90.000 FCFA, celle de trente varie de 10.000 à 35.000 FCFA.

LES TRANSPORTS

Les prix des carburants sont revus à la hausse depuis la nuit du 15 janvier dans toutes les stations d'essence sur le territoire togolais. Ainsi les prix du mélange, du super, du gaz oil et celui du gaz domestique ont été augmentés, seul le prix du pétrole lampant en

a fait l'exception.

Cette augmentation déteint fortement sur les transports en général. Les chauffeurs de taxi de long voyage sont les premières victimes de cette hausse. La plupart de ces chauffeurs de taxi n'ont pas le droit d'augmenter leur tarif à cause du mot d'ordre reçu de la part de leur syndicat de tutelle.

Les différents mouvements syndicaux des chauffeurs de taxi ont interdit à leurs membres d'augmenter le tarif clientèle habituel jusqu'à ce qu'un arrangement soit trouvé avec les autorités compétentes. Sur ce, les prix sont maintenus pour les longs voyages à l'instar de Lomé-Aného (1000FCFA), Lomé-Tsévié (700FCFA), Lomé-

Anfoin ...

Cependant, ils doivent faire face à des dépenses quotidiennes, notamment l'achat du ticket du jour qui s'élève à 500Fr et le passage au péage qui coûte 300 FCFA/par passage.

Désormais, pour chaque voyage en aller-retour Lomé-Aného, les chauffeurs de taxi doivent enregistrer une dépense supplémentaire de 600FCFA, puisqu'ils utilisent en moyenne 10 litres de carburant

Par contre la donne est totalement différente chez les conducteurs de taxi-moto. Depuis la hausse des prix à la pompe, les prix sont fixés au pif et en fonction des humeurs. Bref les tarifs ont quasiment doublés au grand dam des clients.

Climat des Affaires au Togo : Un nouveau souffle est donné au dialogue Public/Privé

Face aux problèmes sociaux et aux défis de l'émergence économique, les chefs d'entreprises du secteur privé et le gouvernement se sont réunis le 07 février afin de redynamiser le dialogue public/privé institué depuis 2001. Placée sous le haut patronage du Président de la République, cette rencontre est une initiative du Projet d'Appui au Développement du Secteur Privé (PADSP) avec le soutien financier de la Banque Mondiale.

Cet atelier de validation du rapport sur la redynamisation du dialogue public-privé au Togo fait suite à un diagnostic doublé de recommandations sur les maux qui minent les relations entre le gouvernement et les entreprises privées.

A cours de la cérémonie d'ouverture, le Premier Ministre, Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU a rassuré les chefs d'entreprises sur la volonté du gouvernement de redonner un nouveau souffle au dialogue public/privé. « Le Gouvernement attend beaucoup de vos travaux et s'engage à traduire dans les faits les recommandations et conclusions qui sortiront des présentes assises », a-t-il déclaré.

En effet, dans la recherche de solutions aux difficultés qui entravent la bonne marche du secteur privé togolais, il a été créé en septembre 2001 un cadre de concertation gouvernement/secteur privé qui est un creuset de conciliation, de médiation, de dialogue et de décision entre les deux parties.

Ce cadre a pour mission de créer un climat de confiance entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques, de relancer la croissance par la promotion des investissements et partant la promotion du secteur privé et de résoudre les problèmes qui entravent la bonne marche du secteur privé.



Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU, PM

Cette initiative a reçu l'adhésion et le soutien de plusieurs partenaires techniques et financiers du Togo notamment la Banque Mondiale. Ainsi, pour soutenir le développement du secteur privé togolais, cette institution financière a fait don en 2010 de 55 millions de francs CFA pour financer le Projet Revitalisation du Secteur

Privé (PRSP), puis signé le 19 juillet 2011, un accord de financement du Projet d'Appui au Développement du Secteur Privé (PADSP) pour un montant de près de 6,5 milliards de Francs CFA.

Et c'est toujours dans cette lancée que Hervé ASSAH, le représentant de la Banque Mondiale,

a affirmé que « les gouvernements qui dialoguent régulièrement avec un secteur privé doté d'une bonne compréhension de l'agenda du gouvernement ont de plus grandes chances de réussir la mise en œuvre de réformes efficaces ».

D'ores et déjà, les premières pistes pour redonner un nouveau souffle au

dialogue public/privé portent sur :

- l'identification d'un facilitateur indépendant du dialogue

- l'organisation de dialogues autour de groupes thématiques pour l'identification des contraintes et des réformes en vue de résultats concrets

- Identification dans le secteur public et privé de véritables champions pour stimuler et animer ce cadre de concertation.

Les derniers scores enregistrés par le Togo dans le cadre du rapport DOING BUSINESS traduisent l'évolution et l'amélioration du climat des affaires et des investissements dans le pays.

Le défi de ce cadre de concertation public/privé est de rendre plus compétitives les entreprises du secteur privé et d'assainir la pratique des affaires au Togo.

Jubilé d'or : BB Lomé souffle ses 50 bougies

Wilfried ADEGNIKA

Le lundi 03 Février 2014, la Brasserie BB Lomé a lancé, au cours d'un point de presse, les activités marquant son Jubilé d'or. La plage de Kodjoviakopé, dénommée pour l'occasion « village Castel Beer», où ont été installés six kiosques de vente de boissons, a servi de cadre pour le lancement.

Après la coupure du ruban symbolique du « Village Castel Beer» et la visite guidée des lieux permettant ainsi la découverte des différents kiosques Bramco City ; Vis-à-vis ; Dingo ; Place d'Honneur..., installés par la mairie de Lomé équipés et décorés aux effigies de Castel Beer, les activités programmées pour les festivités furent dévoilées au public.

« Il y a plusieurs activités au programme qui vont durer toute l'année 2014 : il y a des activités qui concernent le personnel, les clients, les grossistes, les détaillants et les fournis-

seurs », a déclaré M. Jacques ELIMBI, Directeur Commercial et Marketing de la brasserie BB Lomé.

Parmi les activités on note une compétition de vente de Février à Avril pour les grossistes. L'enjeu est de taille car la compétition offre à 11 personnes la chance d'aller au Brésil pour suivre les 2 demi-finales et la finale de la Coupe du Monde. Une fête annuelle des clients Grossistes est aussi prévue le 08 Février au Grand Rex sans oublier la célébration des clients ayant 50 ans en octobre. La fête de



Jacques ELIMBI, DCM Brasserie BB Lomé

la bière aura aussi un cachet spécial cette année.

Outre le logo officiel et la signature : « Le Goût de la Qualité depuis 50 ans », une chanson a été spécialement composée pour l'évène-

ment par un employé de la BB.

A signaler également comme fait marquant de cette célébration, le nouveau décor de la bière « Pils » qui a désormais une nouvelle étiquette, une nouvelle bouteille

, un nouveau slogan : « La première bière togolaise depuis 1964 ». Ce changement se justifie par la volonté de la brasserie BB Lomé de faire de la bière « Pils » le porte étendard du Togo. A cet effet Jacques ELIMBI affirme : « Nous voulons qu'à travers cette occasion, les Togolais s'approprient leur bière comme leur drapeau et faire de la Pils une bière patrimoine »

Rappelons que la brasserie BB Lomé a été créée le 04 Mai 1964 et emploie aujourd'hui, un effectif de 647 personnes, réparti sur 3 différents sites de production à savoir Lomé, Kara et Anfoin. La société produit 9 gammes de bières, 15 boissons gazeuses dont une isotonique, une eau minérale, une marque de vin et 2 marques de champagne...

Les dessous d'une affaire embarrassante !

(Suite de la page 2)

sion s'est faite concomitamment avec l'Union Européenne.

Ainsi, lorsque la délégation a été reçue le mardi 09 Octobre 2012 à 16h30 à son domicile par monsieur FABRE, il est ressorti des échanges que ce dernier posait comme principales revendications la « question de son retour et celui de ses huit camarades au parlement » ; « leurs justes indemnités et réparations », « pouvoir marcher, se réunir

et manifester librement et pacifiquement dans n'importe quel quartier de Lomé » ou encore parler de vive voix avec monsieur Ouédraogo.

Au surplus, dans les conclusions de l'UIP (Union interparlementaire) lors de sa session du 27 mars dernier à Quito en Equateur, il est indiqué « les neuf parlementaires (exclus, ndlr) concernés ont exprimé leur désir de reprendre le dialogue avec les autori-

tés dans le cadre d'une médiation et ont sollicité l'assistance de l'UIP pour l'organisation d'une telle médiation ; ils se sont dits désormais disposés à accepter une réparation financière ».

Toujours d'après l'UIP, seul Jean-Pierre FABRE reste campé sur la position initiale de réintégration à l'Assemblée Nationale ; avec ce bémol qu'il pourrait « se contenter d'un franc symbolique si son parti décidait d'accepter

une réparation financière. »

Cela faisait suite à une mission menée au Togo du 2 au 5 mars 2013 par le Comité des droits de l'homme de l'UIP, consécutive à une demande de médiation desdits députés.

Après avoir rencontré les autorités togolaises et les concernés, et conformément à la procédure d'examen et de traitement, par l'Union interparlementaire, de communications

relatives à des violations des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires, le comité a soumis un rapport au Conseil directeur de l'Union interparlementaire. Lequel rapport retrace les échanges intervenus entre le comité et les autorités togolaises d'une part et les concernés d'autre part. Il ressort que les députés exclus sont disposés à accepter une réparation financière (soit trois millions de FCfa).

Pour plus de sécurisation de ses prestations :

✪ Rosalyn DATEH

L'INAM lance l'«Opération vignette»

L'Institut national d'assurance maladie (INAM) a lancé lundi 10 février 2014 à Lomé, une opération dénommée «Opération vignette». Cette opération qui durera deux mois -du 10 février au 09 avril 2014- veut permettre au régime d'assurance de se pérenniser dans le temps. Elle a pour objectif de s'assurer que le bénéficiaire remplit bien les conditions pour jouir des prestations.

Pour Batchabi Dramane, directeur gestion des prestations, cette opération permettra à l'INAM de vérifier périodiquement le statut de chaque assuré afin d'autoriser ceux qui remplissent les conditions à toujours bénéficier. Seuls les bénéficiaires dont les employeurs ont régulièrement versé les cotisations et dont les enfants ont 21 ans au plus, ont droit aux

prestations. La validation du droit aux prestations est matérialisée par la pose d'une vignette d'une période de validité maximale de six mois renouvelable sur la carte du bénéficiaire.

Depuis le début des prestations de l'INAM, plus de 7 800 personnes ont été radiées sur les 230 000 bénéficiaires immatriculés. « Malgré des mesures de contrôle qui ont été mises en place, certains bénéficiaires sont toujours détenteurs des cartes d'immatriculation et la possibilité qu'ils continuent par utiliser ces cartes pour bénéficier des soins existe encore ce qui expose le régime d'assurance maladie à un risque majeur de paiement des prestations non justifiées. Et donc cette opération va corriger cette situation », justifie M. Batchabi.

La vignette facilite également



Mme Myriam DOSSOU, Dir. INAM TOGO

la prise en charge de l'assuré et rassure un prestataire de soins car « il est sûr que l'INAM a fait les vérifications et que le bénéficiaire a droit aux soins ».

Les bénéficiaires pourront faire apposer les vignettes sur les

cartes au siège de l'INAM à Lomé et dans les délégations régionales. Pour être plus proches de ses assurés, l'INAM a ouvert des points dans les deux Centre hospitaliers universitaires de Lomé (Sylvanus Olympio et Campus).

Cette opération a été lancée par le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, M. John Aglo qui avait à ces côtés, la directrice générale de l'INAM, Mme Myriam Dossou.

Pour le ministre, ce régime d'assurance maladie obligatoire constitue la première étape de la mise en place d'un système de protection sociale en santé pour tous. « Il faut reconnaître que l'instauration de cette assurance maladie constitue une réforme majeure dans le financement de la santé dans notre pays, car les ménages qui supportaient plus de 50% les dépenses de santé par paiement direct des soins et le taux de fréquentation des formations sanitaires se situait à un niveau relativement faible de 30% », a déclaré M. Aglo.

SCAPE :

✪ Rosalyn DATEH

Le comité sectoriel « Infrastructure de soutien de la croissance » valide son agenda

Le comité sectoriel « Infrastructure de soutien de la croissance » a validé vendredi dernier à Lomé son agenda de travail. Cet agenda comprend le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) et son Tableau de Bord Annuel des Indicateurs (TBAI), entre dans le cadre du suivi-évaluation de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE).

Les participants, cadres techniques et services de planification venus des ministères concernés, ont examiné et validé les projets d'agenda de travail 2014, ensuite examiné

et validé les tableaux de bord (PTBA et TBAI) et enfin fixé des directives pour la préparation à temps des documents à examiner lors des prochaines sessions du comité sectoriel.

Pour le directeur de la planification des études et suivi-évaluation au ministère des travaux publics, M. Abou Hamid Ayoub, « Il s'agit de mettre en place toutes les dispositions nécessaires pour faire accroître le développement et la croissance économique dans le domaine des infrastructures routières. Le but poursuivi par ce plan est de faire en sorte qu'on puisse sentir une diminution de la pauvreté ».

Onze comités sectoriels sont prévus pour cette première série de sessions. Les organes du dispositif institutionnel de coordination, de suivi et de l'évaluation des politiques de développement, devront à l'issue de cette session, disposer d'outils de planification et de suivi appropriés pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation effectif de la SCAPE dans chaque ministère.

L'ensemble du projet est appuyé par le volet 1 du second Projet d'Appui Institutionnel (PAI 2) financé par l'Union Européenne (UE) et mis en œuvre à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le ministère de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire.

Chèques certifiés :

Que disent les dispositions de la BCEAO

Dans un arrêté signé le 23 août dernier, le Ministre de l'Economie et des Finances, monsieur Adjé Otéth Ayassor obligeait dorénavant les redevables de divers impôts, droits et taxes de faire certifier auprès de leur banque tous les chèques émis pour le paiement de leurs dettes envers l'Etat. Cette décision qui prétend répondre à la volonté de réduire le volume des chèques impayés fait tâche d'huile puisque depuis lors, de nombreuses administrations ou entreprises publiques l'ont adoptée. La dernière en date est la CEET (Compagnie Energie Electrique du Togo) au grand dam des clients. D'autant plus qu'elle méconnaît les dispositions de la BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest). Celles-ci édictent qu'un chèque émis est valable en l'état et ne peut valablement être rejeté que si l'auteur est répertorié à la Centrale des Incidents de Paiements (CIP-BCEAO) qui est consultable en ligne sur le site web de la BCEAO.

En effet, l'institution centralise et diffuse les informations sur les incidents de paiement de tous les huit (8) pays de l'UEMOA. Les informations peuvent être consultées par

les Etablissements Teneurs de Compte et le grand public. La CIP permet à toute personne ayant reçu un chèque ou une carte bancaire pour un paiement de vérifier sa régularité.

De fait, la certification est une exigence abusive. Pour rappel, pour qu'un chèque soit régulier, il lui suffit de remplir les trois (3) conditions ci-après sont :

- le chèque n'est pas déclaré volé, ou ne fait pas l'objet d'opposition et n'a pas été émis sur un compte clôturé ;
- le titulaire du compte sur lequel le chèque a été émis n'est

pas sous le coup d'une interdiction bancaire ou d'une interdiction judiciaire ;

- le titulaire du compte n'est pas sous le coup d'un avertissement pour émission d'un chèque sans provision.

En outre, le chèque est un instrument de paiement à vue, c'est-à-dire que tout chèque présenté au paiement avant le jour indiqué comme date d'émission est payable le jour de la présentation.

L'UFC fait de troublantes révélations et accuse les responsables de l'ANC d'imposture :

(Suite de la page 4)

négociations est de résoudre des préoccupations partagées en vue d'un apaisement politique au Togo. Ces négociations visaient la mise en place d'un accord politique bilatéral permettant la poursuite des réformes constitutionnelles et institutionnelles et in fine contribuer à l'avancée démocratique du Togo.

Incontestablement, la chronologie et l'accumulation de ces faits prouvent que l'accord historique UFC-RPT est l'aboutissement d'un long processus de négociations auxquelles ont activement pris part tous les cadres de l'UFC devenus aujourd'hui membres de l'ANC et les plus virulents détracteurs de cet accord historique du 26 mai 2010, présentant toutes ces démarches politiques comme une démarche personnelle du président de l'UFC, nonobstant le fait que selon nos statuts, une seule personne ne peut prendre une telle initiative qui engage la vie de tout un parti, voire de la nation. L'intoxication du peuple togolais sur cette base calomnieuse sous la responsabilité ouvertement assu-

mée des leaders de l'ANC relève incontestablement selon nous du reniement d'engagements moraux et juridiques dûment consignés par écrit, du parjure, de la trahison, du coup d'état, de l'ingratitude et du parricide. Il s'agit indéniablement d'ambitions personnelles au moyen de la manipulation et du mensonge, d'usage abusif et immoral des moyens modernes de communication, de la fausse rumeur et de la désinformation, de la confusion entre l'opinion et la vérité, la sincérité et la vérité, la fausseté et la vérité.

C'est toutefois l'ironie du sort de constater que le coup bas orchestré contre le président de l'UFC sous la forme d'une rumeur qui n'a pourtant jamais été fondée de perception par ce dernier de l'argent du RPT pour le prix de la trahison de la lutte du peuple togolais, se retourne aujourd'hui contre ses propres instigateurs. En effet, en reconnaissant publiquement avoir reçu de la part du pouvoir RPT/UNIR, la somme de 240 millions de FCFA, le double

selon des rumeurs, dans tous les cas sans commune mesure avec les indemnités de dédommagement de 27 millions de FCFA imposées au gouvernement togolais par un jugement de la cour de justice de la CEDEAO, et en ayant caché cela depuis le dialogue de juillet 2013 entre le gouvernement, le CST et l'Arc-en-ciel, dont le communiqué final a mentionné sans détail « le règlement définitif de la question des 9 députés ANC », ces plus hauts dirigeants concernés de l'ANC entretiennent eux-mêmes auprès des militants de leurs partis et des électeurs togolais les soupçons d'achat de conscience et de trahison de la lutte du peuple togolais pour l'alternance politique.

Quelque soient les soupçons et les anathèmes jetés par le passé ou aujourd'hui par les uns sur les autres, nous estimons que la réconciliation de la grande famille politique de l'opposition togolaise, que le Président National de l'UFC a appelée de ses vœux dans son message du Nouvel an 2014, et qui est un des préalables, à coté

de l'alternance politique pacifique négociée comme en Afrique du Sud, à la réconciliation nationale durable comme en Afrique du Sud, à laquelle voudrait contribuer efficacement « la paix des braves togolais » du 26 mai 2010, doit se construire sur les fondations de la vérité et sur la dissipation des ténèbres des fausses rumeurs, des soupçons et des malentendus par la lumière de la vérité.

CONCLUSION

C'est à cette fin que nous avons tenu à rendre publiques à l'attention des électeurs togolais dans l'annexe du présent mémorandum les pièces à convictions que constitue la sélection présentée des comptes rendus des diverses négociations citées, avec la mention explicite des négociateurs de l'époque de l'UFC qui prétendent cacher aujourd'hui aux électeurs togolais leurs ambitions politiques et ministérielles de toujours dûment consignées par écrit dans les documents publiés.

Force est de reconnaître que la stratégie de « l'alternance politique pacifique négociée au Togo comme en Afrique du Sud », mise en œuvre sans complaisance ni compromission, mais avec toute l'intelligence, la sagesse, le tact, le travail, la détermination exigés par le concept traditionnel éwé de « Ayé », comme le Président National de l'UFC cherche à le mettre en œuvre depuis 1999, est la seule stratégie permettant au peuple togolais de couronner par la victoire finale sa lutte héroïque pour l'alternance politique pacifique au Togo comme en Afrique du Sud, après près d'un demi-siècle de lutte.

L'ETERNEL BENISSE LE TOGO !!!
ABLODE ! ABLODE ! ABLODE
GBADJA !!!

Fait à Lomé, le 09 février 2014
Pour l'UFC, Le Bureau Directeur

JEUNE AFRIQUE

Toute l'actualité africaine en continu

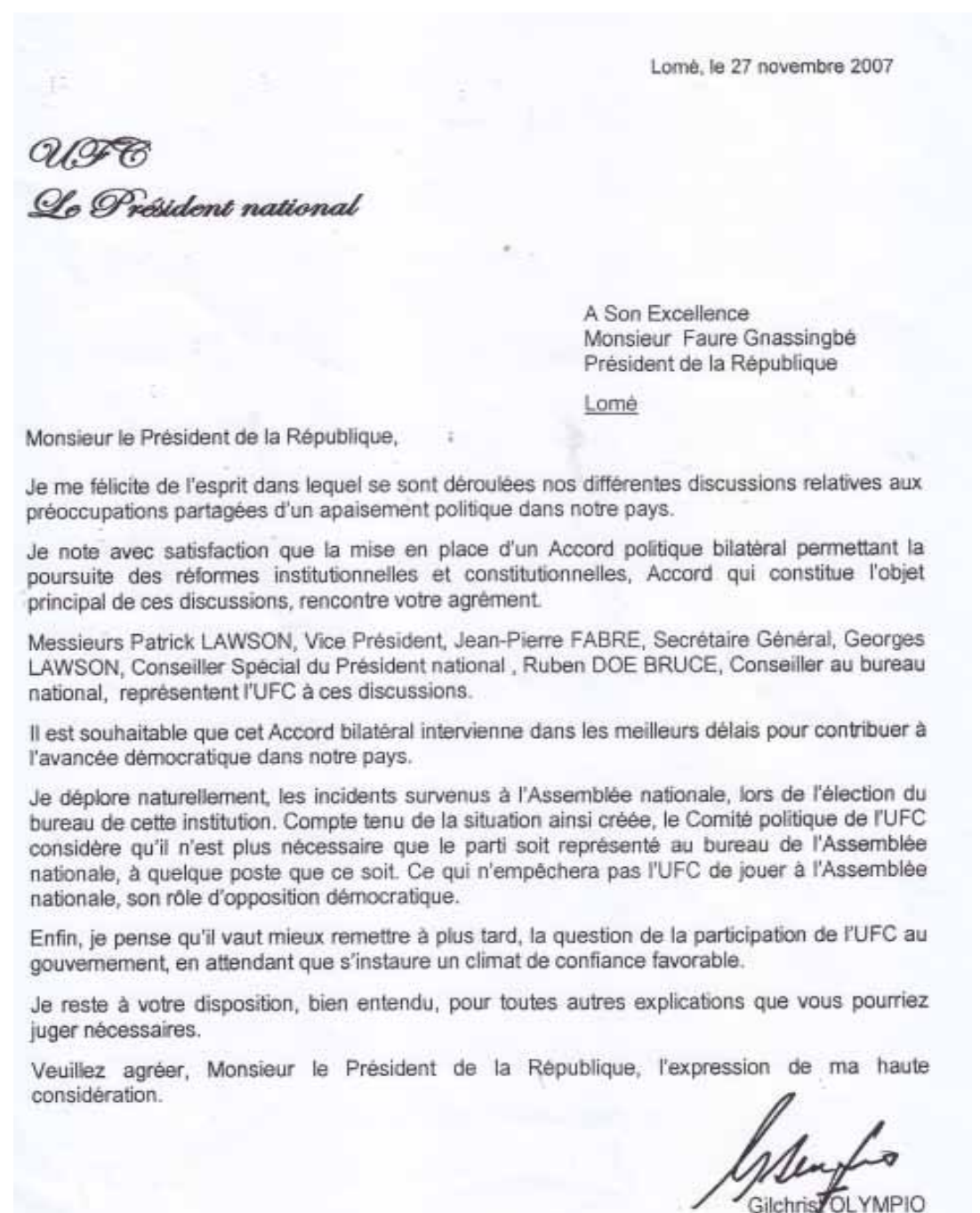
Togo

Rencontres secrètes entre l'UFC et le RPT

16/07/2006 à 00:00 Par Olivia

Alors que les conclusions de l'accord de base du dialogue intertogolais ne satisfont pas tout le monde, notamment l'Union des forces du changement (UFC), des rencontres secrètes ont eu lieu entre les responsables de ce parti et ceux du Rassemblement du peuple togolais (RPT, au pouvoir). La première réunion s'est tenue le 6 juin au domicile parisien du leader de l'UFC, Gilchrist Olympio, qui était entouré de son état-major. La délégation du RPT était conduite par Pascal Bodjona, directeur de cabinet du président Faure Gnassingbé, avec rang de ministre, et ancien ambassadeur du Togo aux États-Unis sous Gnassingbé Eyadéma. Les deux parties ont abordé « pendant plus de cinq heures tous les sujets intéressant le Togo », selon un participant à la rencontre. Celle-ci aurait été empreinte « d'une certaine fraternité, d'amitié et d'un début de confiance ». C'était une façon, affirme un membre de la mouvance présidentielle, de promouvoir « le dialogue, les concertations bilatérales, les discussions directes » avec l'opposition. Courant juillet, les deux parties se sont retrouvées à Accra, au Ghana, pour de nouvelles discussions. Celles-ci auraient été « franches et fraternelles ». Autour de la table, côté RPT, Pascal Bodjona, accompagné notamment du secrétaire général, Dama Dramani, et, en face, Gilchrist Olympio, entouré, parmi d'autres, de son bras droit Jean-Pierre Fabre, secrétaire général du parti. Détail important : le père du directeur de cabinet de Faure Gnassingbé est un militant de l'UFC.

<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARCH-LIN16076rencotprelt0.xml/>



Télécharger les autres documents sur www.focusinfos.net



Doublez de vitesse



**INTERNET
ILLIMITÉ**
24h/24

PLATINIUM

Jusqu'à 2,8 Mb/s

Validité : 30 Jours

34 955 F CFA

ARGENT

Nouveau débit 1,2 Mb/s

Ancien débit 614 Kbs

Validité : 30 Jours

15 390 F CFA

BRONZE

Nouveau débit 614 Kb/s

Ancien débit 307 Kb/s

Validité : 30 Jours

11 800 F CFA

L'INTERNET HAUT DÉBIT NOMADE

HELIM
nomade

Désormais, rechargez votre compte HELIM Nomade dans les Espaces Telecom, les M'FRI Shop via les tickets de recharge TPE ou par Transfert de crédit.

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom ou appelez le 112

Service client : 112

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY,
ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom Place de l'Indépendance
Près de la Place de l'Indépendance
Tél : (228) 22 21 86 23

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom SOKODE
Face au marché - Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

Le Vrai, L'Original

JAVA

Depuis 1846, nous créons des tissus exclusifs qui ont marqué de leur empreinte la mode d'Afrique centrale et de l'Ouest. Reflet du grand savoir-faire hollandais, ces textiles étaient initialement connus sous le nom de '*Hollandais*'. À ce jour, nous sommes toujours la seule marque à produire d'authentiques *wax hollandais*.

Cette saison, Vlisco part à la découverte de l'héroïne qui sommeille en vous. Pour découvrir la nouvelle collection *Hero*, rendez-vous dans votre point de vente le plus proche et visitez notre page www.vlisco.com.



VLISCO

SINCE 1846

WWW.VLISCO.COM